



# 2024

## RAPPORT ANNUEL

TRANSITION ET PREMIÈRE ANNÉE DE LA  
RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

AOÛT 2025

**encorp**re  
RECYCLE



# TABLE DES MATIÈRES

<b>TERMINOLOGIE</b> .....	4
<b>RÉSUMÉ</b> .....	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	7
2024 EN BREF.....	8
CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS - 2024 .....	10
<b>GOVERNANCE</b> .....	12
ASSOCIATIONS MEMBRES .....	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	12
<b>PORTÉE DU PROGRAMME</b> .....	13
RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS.....	13
PLAN D'ÉCOLOGISATION (1 <sup>ER</sup> AVRIL 2024 - 31 DÉCEMBRE 2028).....	13
PRODUITS VISÉS.....	13
FLUX MONÉTAIRE .....	14
<b>COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV</b> .....	17
POINTS DE RÉCUPÉRATION DES RBV : LES CENTRES DE REMBOURSEMENT.....	17
COLLECTE EN BORDURE DE LA ROUTE AUX FINS DE RECYCLAGE :	
COMMISSIONS DE SERVICES RÉGIONAUX/CIRCULAR MATERIALS.....	17
LOGISTIQUE : COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT .....	18
POSSIBILITÉS ET INNOVATION : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REP LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2024.....	18
<b>DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV</b> .....	21
RÉCUPÉRATION AU NIVEAU PROVINCIAL .....	21
RÉCUPÉRATION PAR RÉGION .....	22
<b>IMPACT ENVIRONNEMENTAL</b> .....	23
TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ET MARCHÉS FINAUX.....	23
RÉUTILISABILITÉ ET RECYCLABILITÉ DES RÉCIPIENTS À BOISSON .....	26
<b>COMMUNICATIONS</b> .....	27
ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS À BOISSON.....	28
CAMPAGNES DE PUBLICITÉ .....	30
PROGRAMMATION SPÉCIALE HÉROS DU RECYCLAGE .....	31
<b>ANNEXE A - PROPRIÉTAIRES DE MARQUE</b> .....	37
<b>ANNEXE B - CENTRES DE REMBOURSEMENT</b> .....	40
<b>ANNEXE C - FOURNISSEURS DE SERVICES</b> .....	42
<b>ANNEXE D - MARCHÉS FINAUX</b> .....	43
<b>ANNEXE E - LISTE DE TRI DES MATÉRIAUX</b> .....	44
<b>ANNEXE F - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS</b> .....	45

# TERMINOLOGIE

<b>ANBL</b> .....	Alcool NB Liquor
<b>PGRB</b> (ou « <b>Programme</b> ») .....	Programme de gestion des récipients à boisson
<b>RCRCB</b> .....	Réseau canadien de recyclage des contenants de boissons
<b>propriétaires de marque</b> .....	Fabricants, distributeurs, propriétaires ou détenteurs de marques déposées, détaillants de produits de boisson et toute autre entité devant être immatriculée auprès de Recycle NB en tant que propriétaire de marque aux termes du <i>Règlement sur les matières désignées</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> . Ces propriétaires de marque peuvent désigner Encorp à titre de mandataire ou organisme de responsabilité des producteurs pour le PGRB à responsabilité élargie des producteurs au Nouveau-Brunswick, à compter de son entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2024, et après cette date.
<b>FRR</b> .....	frais de recyclage des récipients
<b>consigne</b> .....	montant remboursable exigé en plus du prix d'une boisson achetée à un point de vente en tant que mesure incitative pour encourager les consommateurs à retourner le récipient vide aux fins de recyclage à une installation de récupération de RBV connue sous le nom de « centre de remboursement ». Le <i>Règlement sur les matières désignées</i> exige que les détaillants perçoivent une consigne auprès des consommateurs au moment de la vente, selon le montant précisé dans le Plan d'écologisation pour les récipients à boisson, et que le remboursement pour un récipient à boisson vide soit égal au montant de la consigne initialement perçue.
<b>récipients à boisson consignés</b> .....	Récipients scellés de 5 L ou moins qui contiennent une boisson prête à boire assujettie à une consigne au N.-B. Notez bien que selon la définition de « boisson » du <i>Règlement sur les matières désignées</i> , les boissons suivantes sont exclues : <i>lait, substituts de produits laitiers à base de plantes qui sont enrichis et constituent une source de protéines, cidre de pomme non transformé, boissons concentrées, préparations pour nourrissons, substituts de repas et préparations pour régime liquide</i>
<b>MEGL</b> (ou « <b>le ministère</b> »).....	Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

# TERMINOLOGIE

<b>Encorp</b> .....	Encorp Atlantic/Encorp Atlantique, éco-organisme sans but lucratif créé en 2023 à la suite des modifications apportées au <i>Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> .
<b>Encorp Atlantic Inc.</b> .....	Entreprise représentant les distributeurs de boissons non alcoolisées créée en 1992 aux termes de la <i>Loi sur les récipients à boisson</i> . Entreprise dissoute en 2023.
<b>REP</b> .....	responsabilité élargie des producteurs
<b>N.-B.</b> .....	Nouveau-Brunswick
<b>OSBL</b> .....	organisme sans but lucratif
<b>PDV</b> .....	point de vente
<b>ORP</b> .....	organisme de responsabilité des producteurs (éco-organisme)
<b>AQ/CQ</b> .....	assurance de la qualité/contrôle de la qualité
<b>CR</b> .....	centre de remboursement
<b>Règlement</b> .....	<i>Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> , le texte de loi qui régit le nouveau PGRB à REP (en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2024) et tous les autres programmes de REP au N.-B.
<b>DDP</b> .....	demande de proposition
<b>RNB</b> .....	Recycle NB
<b>CSR</b> .....	Commission de services régionaux
<b>RBV</b> .....	récipient à boisson vide (tous les RBV, lorsqu'ils sont mentionnés dans le présent document, sont présumés être consignés).

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année dernière a été une étape charnière pour le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) du Nouveau-Brunswick, en marquant un grand pas vers l'avant dans l'évolution vers un système plus unifié, efficace et axé sur l'environnement. Les progrès que nous avons réalisés n'auraient pu être possibles sans la collaboration et le soutien infaillibles de nos partenaires clés.

Je tiens tout d'abord à souligner le leadership du gouvernement du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement celui du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL). Leur vision et leur engagement à faire passer le PGRB à un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP) ont été essentiels à la réalisation d'améliorations dont les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises peuvent déjà profiter. Alors que les récipients à boisson s'ajoutent à la liste provinciale croissante de matières désignées établie en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, cette transition a pour but de maintenir un engagement à long terme envers la performance environnementale axée sur le leadership et la responsabilisation de l'industrie.

Cette transformation a été rendue possible grâce aux efforts collectifs de nombreux intervenants. Des exploitants de centres de remboursement (CR) et fournisseurs de services aux propriétaires de marques de boisson et aux détaillants, la collaboration, la cohésion et la coopération dont ils ont fait preuve tout au long de cette transition ont joué un rôle déterminant pour faire avancer le processus.

Je tiens aussi à exprimer mes sincères remerciements à Alcool NB Liquor (ANBL) pour son esprit de collaboration et sa capacité d'adaptation lors de la transition à un modèle de représentant unique de tous les propriétaires de marques de boisson. Son partenariat a été essentiel pour en arriver à une mise en œuvre efficace et réussie.

Nous tenons également à remercier Recycle NB (RNB) pour sa collaboration et son soutien constants. Ses conseils et sa vision, tout au long de notre lancement et de la soumission de notre premier plan d'écologisation, nous ont permis d'harmoniser nos objectifs avec les visées plus vastes de la province en matière de recyclage et de durabilité.

La passion, le dévouement et le leadership dont ont fait preuve la direction et le personnel d'Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (« Encorp ») ont été la clé de notre succès initial. Au nom du conseil d'administration et de toutes les parties prenantes, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à l'équipe d'Encorp.

Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble et optimiste quant à la voie qui s'ouvre devant nous. Encorp est bien placé pour continuer à faire progresser le recyclage des récipients à boisson avec intégrité, transparence, imputabilité et un engagement ferme envers l'intendance environnementale – des principes que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous comptons sur l'engagement et le soutien de tous les intervenants pour bâtir un système de recyclage encore plus fort et plus durable pour la population du Nouveau-Brunswick en 2025 et au-delà.

**Neil Antymis**

Président du conseil d'administration, Encorp Atlantique



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2024 a été marquée par d'importants changements et des progrès notables vers la modernisation du PGRB du Nouveau-Brunswick, avec un accent particulier sur la performance environnementale.

Le 1<sup>er</sup> avril, la transition du PGRB à la REP était achevée et cette réalisation importante se traduisait par l'introduction du remboursement complet des consignes sur les récipients à boisson pour les consommateurs et des frais de recyclage des récipients (FRR) pour l'industrie – des concepts méconnus lorsque le Programme voyait le jour en 1992.

Ces changements systémiques, motivés à la fois par des exigences réglementaires et par les attentes des consommateurs, témoignent de l'évolution de l'approche de l'industrie des boissons en matière de responsabilité environnementale. L'année écoulée a mis en lumière la nécessité d'apporter des améliorations continues à la gestion des récipients à boisson consignés à l'échelle de la province.

Parmi les réalisations clés d'Encorp, il y a la finalisation de l'intégration des opérations pour la gestion de tous les types de récipients sous un seul organisme de responsabilité des producteurs (éco-organisme), ainsi que la signature d'une entente historique de sept ans avec les CR – les installations où les consommateurs peuvent rapporter leurs récipients à boisson vides (RBV) pour les recycler et obtenir le remboursement des consignes payées. Cette entente a permis d'augmenter les frais de service payés par Encorp à tous les CR et d'introduire une allocation de présence annuelle pour soutenir les centres à plus faibles volumes. Il a également jeté les bases de technologies futures destinées à améliorer la commodité pour les consommateurs, en plus d'établir des heures d'ouverture minimales afin de garantir un meilleur accès.

Encorp a aussi terminé le déploiement de son système de point de vente (PDV) dans l'ensemble des CR afin d'améliorer la transparence des transactions de remboursement des récipients vides, tout en permettant un meilleur suivi et une gestion plus efficace de la logistique au quotidien. Ces avancées préparent le terrain pour une innovation constante et des réussites durables au cours des années à venir.

Alors que nous traversons ces changements structurels, il y a un engagement renouvelé envers l'amélioration des taux de récupération de RBV et de notre performance environnementale globale. Faciliter l'accès au recyclage des RBV et sa commodité pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises sera la pierre angulaire de l'approche future d'Encorp, conformément à nos principes directeurs et notre mission.

L'éducation tient une place essentielle dans nos responsabilités environnementales. Je suis particulièrement fier du développement de notre tout nouveau programme *Héros du recyclage à l'école* dont l'expansion était l'une de nos priorités pour 2024. Dans le but d'intégrer un maximum d'écoles au cours des prochaines années, ce programme scolaire s'inscrit dans notre stratégie à long terme destinée à inspirer des habitudes de recyclage durables chez les générations futures.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers nos parties prenantes dévouées, engagées à bâtir un avenir meilleur pour le recyclage – le gouvernement du Nouveau-Brunswick (MEGL), RNB, l'industrie des boissons et les exploitants de CR. Observer ces progrès réalisés en collaboration a été un privilège pour l'équipe d'Encorp. Le dévouement et l'ardeur au travail du personnel d'Encorp, de même que celui de nos partenaires, témoignent de l'importance de ces contributions individuelles et collectives.

**Pierre Landry**

Président-directeur général, Encorp Atlantique



# RÉSUMÉ

## 2024 EN BREF

### TAUX DE RÉCUPÉRATION TOTAL DES RBV EN 2024

Pourcentage de RBV récupérés par unité  
(ventes par rapport au nombre de récipients recueillis)



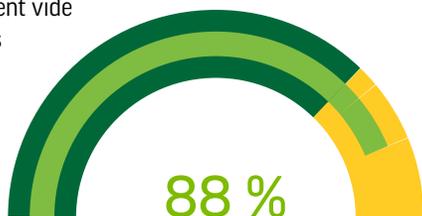
Cible établie dans le Plan d'écologisation : 73 %

	Aluminium	PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide	PET (boissons alcoolisées)	Verre non réutilisable	Verre réutilisable	Cartons	Acier	Autres plastiques/pochettes
Taux de récupération 2024 (par unités)	82,6 %	71,4 %	59,0 %	85,2 %	103,2 %	35,0 %	55,6 %	72,5 %
Cible du Plan d'écologisation	78 %	70 %	64 %	81 %	85 %	32 %	54 %	34 %

Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	
Taux de récupération 2024 (par poids en kg)	85 %
Cible du Plan d'écologisation	75 %

### CONNAISSANCE DES CONSOMMATEURS DU PROGRAMME DE GESTION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

Connaissance de la consigne exigée sur les produits de boisson et de la possibilité d'obtenir le remboursement de cette consigne lors du retour du récipient vide à un CR aux fins de recyclage.



Cible établie dans le Plan d'écologisation : 75 %

### RÉSEAU DE COLLECT DES RBV



### PROGRAMME HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

82 écoles inscrites  
935 500 RBV retournés aux CR par les écoles participantes au cours de 2024 (approx.)



# RÉSUMÉ

## POIDS TOTAL DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS EN 2024

Poids total de tous les matériaux récupérés (RBV + emballages pour bouteilles de bière en verre réutilisable)

15 324 694 kg



## INCITATIF ACCRU POUR ENCOURAGER LES CONSOMMATEURS AU RECYCLAGE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, les consommateurs obtiennent le remboursement complet (plutôt qu'un remboursement partiel) de la consigne payée sur les récipients à boisson lorsqu'ils les retournent à un CR de la province.



## INDUSTRIE DES BOISSONS

253 Propriétaires de marque ayant désigné Encorp comme leur agent/éco-organisme aux fins du Programme de REP.



# EXECUTIVE SUMMARY

## CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS – 2024

### JANVIER

Encorp organise un webinaire d'information pour renseigner les membres de l'industrie des boissons sur les changements à venir et le Programme de REP.

Communications envoyées aux membres de l'industrie des boissons leur demandant de signer une *Entente de propriétaire de marque* avec Encorp avant le 1<sup>er</sup> avril, date de l'entrée en vigueur du Programme de REP.

Début des négociations entre Encorp et les exploitants de CR au sujet de l'établissement d'une *Entente de service – Centre de remboursement*.

Encorp et les brasseurs (membres de Bière Canada) concluent une entente sur la gestion des récipients à bière en verre réutilisable aux termes du REP.

### FÉVRIER

RNB approuve officiellement le *Plan d'écologisation d'Encorp* le 2 février 2024.

### MARS

Encorp organise des réunions d'engagement stratégiques avec les CR sur l'*Entente de service – Centre de remboursement*.

Encorp fait parvenir des trousse de communications aux CR qui comprennent une nouvelle Liste de tri, des renseignements à jour sur la logistique et les opérations ainsi que du nouveau matériel éducatif destiné aux consommateurs (affiches, dépliants, etc.) en préparation de l'arrivée du nouveau Programme de REP en avril.

Encorp publie une *Trousse promotionnelle pour les détaillants* leur fournissant du matériel en vue de l'arrivée en avril du nouveau Programme de REP et du remboursement intégral des consignes sur les RBV rapportés par les clients aux fins de recyclage.

## DÉBUT DU PROGRAMME DE REP

### AVRIL

Le 1<sup>er</sup> avril 2024, entrée en vigueur officielle du Programme de REP en vertu du *Règlement sur les matières désignés 2008-54 (Loi sur l'assainissement de l'environnement)*.

Encorp réduit à 10 cents toutes les consignes sur les récipients à boisson (sauf celles sur les récipients en verre pour boissons alcoolisées de plus de 500 ml, qui restent à 20 cents) et lance le remboursement intégral des consignes payées par les consommateurs sur les récipients à boissons.

Lancement de la campagne publicitaire « *Pleine consigne. Recycler, ça rapporte.* »

Encorp introduit les FRR par type de matériau de récipient pour les propriétaires de marques de boisson et lance le *Portail des propriétaires de marque* dont ils se serviront pour déclarer leurs ventes de récipients consignés et remettre les consignes et les FRR.

Encorp remet des *Subventions pour le nettoyage communautaire Héros du recyclage* à 30 bénéficiaires (écoles/groupes communautaires).

Encorp organise une célébration officielle du lancement du Programme de REP le 22 avril (Jour de la Terre).

Encorp participe à une campagne collaborative d'éducation des consommateurs sur le recyclage du plastique avec le Réseau canadien de recyclage des contenants de boissons (RCRCB), lancée le 22 avril (Jour de la Terre).

# EXECUTIVE SUMMARY

## MAI

Encorp collabore avec MBS Radio pour faciliter le recyclage de récipients à boisson lors d'événements communautaires parrainés tenus pendant l'été.

## JUIN

Fin de la première année du programme d'Encorp, *Héros du recyclage à l'école*; des prix sont remis à cinq écoles.

Encorp lance une demande de proposition (DDP) pour Rogersville et les environs pour l'établissement de nouveaux services de CR.

Assemblée générale annuelle d'Encorp à Moncton.

Encorp tient une première d'une série de séances de planification stratégique avec son conseil d'administration sur l'avenir et la modernisation du PGRB.

## JUILLET

Signature d'*Ententes de service - Centres de remboursement* entre Encorp et les exploitants de CR.

Lancement d'une DDP portant sur de nouveaux services de CR pour Saint-Louis-de-Kent et les environs.

Mise à jour du *Règlement sur les matières désignées* (version 2024-37) établissant que tous les éco-organismes doivent soumettre un nouveau plan d'écologisation d'ici le 30 juin 2025, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## AOÛT

Encorp signe une entente de partenariat avec le Projet Gaia en matière de promotions et de collaborations pour le programme *Héros du recyclage à l'école* pour l'année scolaire 2024-2025.

## SEPTEMBRE

Début de la deuxième année du programme *Héros du recyclage à l'école*.

Ouverture du nouveau CR à Rogersville, *Centre de Recyclage COOP*.

Encorp lance sa campagne publicitaire « *Le samedi, c'est le jour du recyclage au N.-B.* »

## OCTOBRE

Encorp publie son *Rapport annuel 2023 : Sur la voie de la responsabilité élargie des producteurs*, qui rend compte de son année de transition vers la REP.

Un nouveau centre de remboursement, *Recyclage Beauvillage Recycling*, ouvre à Saint-Louis-de-Kent.

Communications aux propriétaires de marque concernant les nouveaux tarifs FRR qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Encorp termine l'installation du système de PDV *EnSys-Connex* dans tous les CR.

## NOVEMBRE

Encorp tient une deuxième séance de planification stratégique avec son conseil d'administration sur l'avenir et la modernisation du PGRB.

## DÉCEMBRE

Encorp soumet son *Plan de communication 2025* à RNB.

# GOUVERNANCE

## ASSOCIATIONS MEMBRES

Situé à Moncton (N.-B.), Encorp est une association à but non lucratif d'intendance de produits, constitué en vertu des lois fédérales. Les organisations suivantes forment Encorp et en sont membres dirigeants.

- BIÈRE CANADA;
- ASSOCIATION CANADIENNE DES BOISSONS;
- ALCOOL ARTISANAL NB;
- CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL;
- SPIRITUEUX CANADA; ET
- VIGNERONS CANADA.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pendant l'année 2024, le conseil d'administration d'Encorp comprenait les personnes suivantes, nommées par ses associations constituantes :

**Neil Antymis – Président**  
(Association canadienne des boissons)

**Emma Breen**  
(Bière Canada)

**Lloyd Chambers**  
(Alcool artisanal NB)

**Jim Cormier**  
(Conseil canadien du commerce de détail)

**Jennifer Kerr**  
(Association canadienne des boissons)

**Doug Mander**  
(Bière Canada)

**Caroline Lavoie** (janvier à mars 2024)  
(Vignerons Canada)

**Caroline Henderson** (juin 2024+)  
(Vignerons Canada)

**Gerald MacCallum**  
(Association canadienne des boissons)

**Marion Organ**  
(Association canadienne des boissons)

**Lorena Patterson** (février à juin 2024)  
(Spiritueux Canada)

**Cal Bricker** (juin 2024+)  
(Spiritueux Canada)

# PORTÉE DU PROGRAMME

## RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS

La responsabilité des producteurs est un cadre réglementaire qui tient les producteurs responsables de la gestion du cycle de vie de leurs produits, ce qui comprend la gestion des déchets post-consommation.

Au Nouveau-Brunswick, les programmes de REP en matière de recyclage de produits et de gestion des déchets sont régis par le *Règlement sur les matières désignées* (le « Règlement »); RNB, un organisme gouvernemental sans lien de dépendance, assure la surveillance du programme et veille au respect de la conformité des exigences réglementaires.

En 2024, le PGRB a achevé sa transition vers un modèle de REP. Cette transition graduelle avait commencé un an auparavant, en 2023, après l'ajout des récipients à boisson à la liste des matières désignées. La date de l'entrée en vigueur du nouveau Programme de REP avait été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Encorp, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2023, agit en tant qu'éco-organisme que les propriétaires de marque peuvent désigner pour gérer le recyclage de leurs récipients à boisson et autres obligations réglementaires en matière de REP au Nouveau-Brunswick.

La liste complète des propriétaires de marque ayant signé une *Entente de propriétaire de marque avec Encorp* et l'ayant désigné en tant qu'éco-organisme aux termes du Programme de REP pour 2024, se trouve à l'annexe A.

## PLAN D'ÉCOLOGISATION (1<sup>ER</sup> AVRIL 2024 – 31 DÉCEMBRE 2028)

Le *Plan d'écologisation – Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick* – soumis à Recycla NB le 1<sup>er</sup> août 2023, a été finalisé le 30 janvier 2024. Après sa soumission initiale, il a été revu et validé selon un processus de révision de RNB, pour assurer sa conformité au Règlement ainsi qu'aux exigences de cet organisme.

On peut accéder au Plan d'écologisation dans sa version finale et approuvée sur le [site Web de RNB](#). Un lien menant au document est aussi fourni sur le [site Web d'Encorp](#).

## PRODUITS VISÉS

Le Règlement exige que tous les récipients scellés qui contiennent une boisson prête à boire (jusqu'à 5 L) vendus au N.-B. doivent comporter une consigne devant être payée par les consommateurs au point d'achat. Les récipients qui ne correspondent pas à la définition de « boisson » en sont exemptés. Des renseignements détaillés sur les types de produits de boisson devant comporter une consigne sont disponibles sur le [site Web d'Encorp](#).

On encourage les consommateurs à rapporter tous leurs récipients consignés à un point de récupération de RBV désigné pour recevoir leur remboursement. Les récipients doivent être en une condition acceptable leur permettant d'être réutilisés ou recyclés. Des instructions et des conseils à ce sujet sont fournis aux consommateurs sur le [site Web d'Encorp](#).

Comme le prévoit son Plan d'écologisation, Encorp est responsable de la gestion du cycle de vie de tous les récipients à boisson consignés, ce qui comprend la coordination avec les points de récupération de RBV, le remboursement des consignés payés par les points de récupération aux consommateurs et veiller à ce que les récipients retournés sont traités pour leur réutilisation ou leur recyclage.

Des renseignements supplémentaires sur la collecte et le traitement des RBV en 2024, y compris des données sur la récupération, se trouvent à la section *Collecte, transport et traitement des RBV*. La section *Impact environnemental* fournit des détails sur comment ces matériaux ont été recyclés.

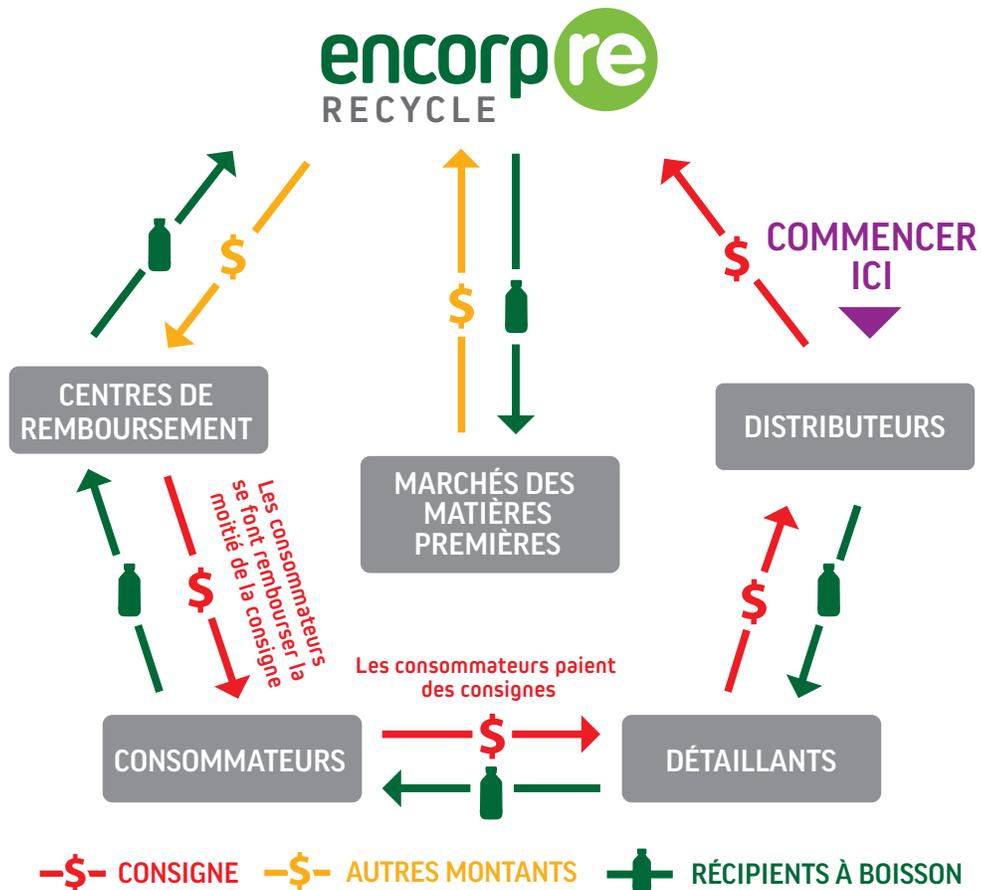
# PORTÉE DU PROGRAMME

## FLUX MONÉTAIRE

1<sup>ER</sup> JANVIER - 31 MARS 2024

(AVANT LA REP : REMBOURSEMENT DE LA MOITIÉ DES CONSIGNES SUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON ET PAS DE FRR)

FLUX DES RÉCIPIENTS À BOISSONS ALCOOLISÉES ET NON ALCOOLISÉES





# PORTÉE DU PROGRAMME

## TAUX DES FRAIS DE RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS (FRR)

Introduits le 1<sup>er</sup> avril 2024 aux termes de la REP, les FRR couvrent les coûts nets estimés du recyclage des récipients à boisson après avoir tenu compte des consignes non remboursées et des revenus provenant des matériaux vendus. Encorp, en tant qu'organisme à but non lucratif et à titre d'éco-organisme désigné du Programme, fixe sur une base annuelle le montant des FRR par types de matériaux pour veiller à ce que les coûts liés à l'administration, à la collecte, au transport et au recyclage sont couverts de façon efficiente et que chacun des flux de matériaux paie sa juste part.

Les FRR sont ajustés par Encorp en fonction du rendement financier et des budgets opérationnels du Programme, en tenant compte des prévisions relatives aux taux de récupération des RBV, des marchés de matières premières, des coûts d'exploitation, des coûts en capital, etc.

- Des augmentations peuvent survenir si les taux de récupération augmentent (réduisant le montant des consignes non remboursées), si les prix des matières premières baissent ou si les coûts de manutention et de traitement augmentent.
- Des diminutions peuvent se produire si le montant des consignes non remboursées augmente ou si les coûts baissent, évitant ainsi les excédents inutiles. Les excédents provenant des types de récipients moins performants peuvent être utilisés pour promouvoir leur récupération.

Type de récipient *	FRR (1 <sup>er</sup> avril 2024 - 31 mars 2025)
Aluminium (boisson non alcoolisée)	1 cent
Aluminium (boisson alcoolisée)	2 cents
PET/PEHD (boisson non alcoolisée)	3 cents
Tous les autres plastiques (y compris le PET/PEHD pour boisson alcoolisée)	1 cent
Tous les récipients en acier	8 cents
Tous les récipients en carton (contenants multicouches et boîtes à vin/viniers)	0 cent
Tous les récipients en verre non réutilisable	11 cents

\*S'applique à tous les récipients à boisson de 5 L et moins dont les produits correspondent à la définition de « boisson » du Règlement.

Encorp facture directement les FRR aux propriétaires de marque. Le [Règlement](#) prévoit que les FRR doivent être intégrés au prix de vente total des produits de boisson admissibles que paiera le consommateur, si les propriétaires de marque récupèrent ces coûts lors de leur vente au détail.

# COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

## POINTS DE RÉCUPÉRATION DES RBV : LES CENTRES DE REMBOURSEMENT

Les CR représentent des fournisseurs de services essentiels d'Encorp, offrant des installations où les consommateurs peuvent rapporter leurs RBV et recevoir le remboursement de la consigne qu'ils ont payée. Encorp verse aux exploitants de CR des frais de service pour le comptage, le tri, l'entreposage et la préparation des RBV en vue de leur expédition; Encorp rembourse aussi aux CR les consignes qu'ils ont versées aux consommateurs. Les paiements électroniques sont effectués par l'intermédiaire d'EnSys, le système de gestion de l'information propriétaire d'Encorp.

[Une carte interactive pratique, disponible sur le site Web d'Encorp](#), permet aux consommateurs de repérer les CR et de consulter leurs heures d'ouverture. Une liste détaillée des CR faisant partie du réseau de collecte d'Encorp est aussi offerte à l'annexe B.

## COLLECTE EN BORDURE DE LA ROUTE AUX FINS DE RECYCLAGE : COMMISSIONS DE SERVICES RÉGIONAUX/CIRCULAR MATERIALS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Programme de REP pour les emballages et produits de papier (EPP) du Nouveau Brunswick, piloté par l'éco-organisme désigné, Circular Materials, se déploie progressivement pour soutenir la collecte de matériaux recyclage en bordure de route dans l'ensemble de la province. Bien qu'aucun remboursement de consigne ne soit offert pour les récipients à boisson consignés déposés en bordure de la route, il est essentiel qu'Encorp face le suivi de ces récipients consignés dans le cadre de la REP et collabore avec Circular Materials afin de faciliter leur récupération adéquate. Des discussions entre les deux éco-organismes ont eu lieu tout au cours de 2024 en vue de parvenir à une entente sur la gestion de la déclaration et de la récupération des récipients à boisson consignés recueillis dans le cadre de la collecte en bordure de route.

Auparavant, Encorp travaillait en collaboration avec les Commissions de services régionaux (CSR) ayant des capacités de triage de produits recyclables. Les récipients à boisson consignés étaient récupérés, puis attribués à l'autorité appropriée.

# COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

## LOGISTIQUE : COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT

Tout au cours de 2024, Encorp a fait appel à des fournisseurs de services pour la collecte de RBV et leur transport à des installations pour leur traitement avant leur acheminement aux marchés finaux.

- **RBV non réutilisables** : Hebert's Recycling, situé à Miramichi (N.-B.), s'est occupé du transport, de l'entreposage, du traitement et de l'assurance qualité/contrôle qualité (AQ/CQ) de tous les types de récipients à boisson consignés, à l'exception du verre. Les récipients en verre ont été pris en charge par Rayan Environmental Solutions, situé à Moncton (N.-B.). Avant le lancement du Programme de REP en avril, Encorp gérait déjà tous les récipients consignés non réutilisables dans l'ensemble de la province et avait établi des contrats de cinq ans avec ces deux fournisseurs de services, qui ont été maintenus en place après la mise en œuvre de la REP.
- **RBV réutilisables** : Depuis l'ajout le 1<sup>er</sup> avril 2024, la récupération des récipients à boisson consignés réutilisables s'est ajoutée aux responsabilités d'Encorp. Encorp a collaboré avec G. M. Rioux (Grand Falls, N.-B.), O. C. Maillet Transport (Boucotoche, N.-B.) et Armour Transportation Systems (Moncton, N.-B.) pour répondre aux conditions particulières que présentent le transport, l'entreposage et le traitement des bouteilles en verre réutilisables, qui sont réutilisées par les brasseurs de bière. Dans le cadre des *Ententes de propriétaires de marque* avec les brasseurs membres de Bière Canada qui utilisent les récipients en verre réutilisable, Encorp agit en tant qu'éco-organisme et supervise l'administration de ces récipients. Les activités de collecte, de transport et de traitement sont toujours gérées et coordonnées de façon indépendante par les brasseurs Labatt Breweries of Canada, Molson Coors Canada et Moosehead Breweries.

En plus, Encorp veille à assurer l'exactitude et l'intégrité du système de collecte des RBV grâce à des audits externes et des procédures AQ/CQ. Ces processus visent à prévenir les pertes de revenu et à encourager la fiabilité des déclarations. Hebert's Recycling à Miramichi et Rayan Environmental Solutions à Moncton sont chargés de faire le recensement des sacs et bacs de vrac provenant des CR dans le cadre du programme AQ/CQ d'Encorp. Encorp collabore également avec Atlantic Statistical Analysis Inc. afin de maintenir la rigueur de ses méthodes d'AQ/CQ d'échantillonnage et de recensement à l'aveugle.

La liste complète des fournisseurs de services ayant travaillé avec Encorp en 2024 se trouve à l'annexe C.

## POSSIBILITÉS ET INNOVATION : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REP LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024

L'équipe des opérations et de la logistique d'Encorp a été occupée tout au long de 2024 à la préparation et la mise en œuvre de la transition à la REP le 1<sup>er</sup> avril, y compris le passage au remboursement intégral des consignes sur les récipients à boisson.

À la suite de l'introduction du remboursement intégral des consignes, les CR ont enregistré des taux de retour de RBV supérieurs à la moyenne pendant les mois d'avril, de mai et de juin, ce qui a causé des défis logistiques sur le plan de la collecte et du traitement.

Ces taux élevés de retours de RBV ont diminué graduellement alors que l'année avançait, mais le Programme a tout de même terminé l'année avec un taux de récupération de RBV de 76,6 %, une amélioration par rapport au taux de récupération de 2023, qui était de 73,4 %. Il est possible d'en déduire que l'augmentation du remboursement a eu une influence positive sur les habitudes de recyclage des RBV des consommateurs. La section *Données sur la récupération des RBV* présente des données détaillées sur la récupération des RBV en 2024.

# COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

## ENTENTE DE SERVICES - CENTRE DE REMBOURSEMENT

Étant donné qu'Encorp avait l'intention de continuer à travailler avec les CR en tant qu'installations désignées pour la récupération RBV consignés, la transition vers la REP a exigé l'établissement d'un cadre officiel pour cette collaboration continue. À la suite des commentaires reçus et négociations menées durant l'hiver et au début du printemps au sujet de la transition prévue pour le mois d'avril, Encorp a finalisé et signé, en juillet 2024, une *Entente de service – Centre de remboursement* avec 67 CR de la province. Cette entente historique avec les CR marque une étape importante dans les plus de 30 ans d'existence du PGRB et témoigne d'un engagement commun en faveur des améliorations apportées dans le cadre du nouveau modèle de REP.

Parmi les points clé de cette entente :

- **Une entente de sept ans :** Cette entente à long terme a pour but d'assurer la stabilité et la continuité pour les CR, le public et Encorp, ce qui permettra une meilleure planification et offrira la possibilité de faire des investissements dans l'infrastructure et les services.
- **Allocation de présence pour les CR ayant un volume inférieur à 3 millions d'unités :** Les CR ayant des volumes plus faibles reçoivent une allocation de présence pour aider les installations plus petites ou rurales à rester opérationnels et financièrement viables.
- **Droit de premier refus des CR quant à de nouveaux emplacements :** Les CR existants ont la possibilité d'accroître leurs services en étant les premiers à avoir accès à de nouveaux emplacements de retour de RBV lorsqu'Encorp veut élargir son réseau de points de récupération pour combler des lacunes perçues sur le plan des services, promouvoir la croissance et fournir une meilleure accessibilité pour les consommateurs.
- **Augmentation des frais de service :** Les frais de service versés aux CR par Encorp par récipient/unité ont augmenté de 4 % (passant de 0,05176 \$ à 0,05383 \$), ce qui en fait parmi les frais les plus élevés versés aux lieux de récupération de récipients à boisson au Canada.
- **Réduction des tris de matériaux :** L'entente comprend une liste réduite des matériaux à trier (disponible à l'annexe E), ce qui simplifie le processus de tri pour les CR, et rend plus facile le travail de son personnel en matière de gestion de la collecte, du tri, du comptage et de l'expédition des RBV pour Encorp.
- **Augmentation des heures d'ouverture pour la commodité des consommateurs :** Les heures minimales d'ouverture des CR sont fixées dans l'entente. Cela comprend l'exigence d'être ouvert au public le samedi pendant au moins six heures pendant toute l'année afin d'offrir une plus grande commodité aux consommateurs pour le retour des RBV.
- **Système de point de vente (PDV) :** L'entente exige que les CR qui n'ont pas encore installé le système PDV *EnSys-Connex* d'Encorp le fassent, car c'est grâce à ce système qu'Encorp peut suivre toutes les transactions de remboursement des RBV.

Pendant ce processus, certains exploitants de CR ont pris leur retraite ou décidé de fermer leur entreprise. Encorp a lancé des demandes de propositions (DDP) dans deux régions où des fermetures avaient affecté l'accès aux services de recyclage (Rogersville et Saint-Louis-de-Kent), ce qui a entraîné l'ouverture de deux nouveaux CR au début de l'automne.

- [Centre de recyclage COOP \(Rogersville, N.-B.\)](#)
- [Recyclage Beaurivage Recycling \(Saint-Louis-de-Kent, N.-B.\)](#)

Les nouveaux CR, le *Centre de recyclage COOP* et *Recyclage Beaurivage Recycling*, offrent tous deux aux résidents un accès au recyclage des RBV, avec des emplacements et horaires pratiques pour servir leurs communautés. De plus, l'ouverture du *Centre de recyclage COOP* a marqué la première entente de service entre Encorp et un commerçant, la Coopérative de Rogersville, rapprochant ainsi les services de retour des RBV des endroits où les consommateurs font leurs achats et achètent leurs boissons – un modèle qui pourrait inspirer les futures initiatives de modernisation.

# COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RBV

À la fin de 2024, un centre de remboursement, le *Hillsborough Recycling Depot*, situé à Hillsborough, N.-B. a changé de propriétaire. Le nouveau propriétaire a ouvert son CR, le *Hillsborough Bottle Depot*, en décembre 2024 dans un lieu de vente au détail multi-services déjà en place, qui comprend une station-service, un marché et une quincaillerie. Cet arrangement permet aux résidents de la région de retourner de façon pratique leurs RBV pendant qu'ils font leurs courses dans ce lieu très fréquenté.

## **NOUVELLES TECHNOLOGIES AUX CENTRES DE REMBOURSEMENT**

Encorp Atlantic Inc., l'organisme qui a précédé Encorp, a longtemps misé sur la technologie au cours de ses plus de 30 ans d'existence pour optimiser ses opérations, depuis la collecte des RBV auprès des CR jusqu'à leur expédition vers les marchés finaux. En 2022, *EnSys Connex*, un système PDV conçu spécialement pour les CR, a été ajouté comme maillon final de cette chaîne logistique.

*EnSys-Connex* fournit aux CR des outils comme des caisses enregistreuses, des postes de comptage ainsi que des modules de gestion de l'inventaire et des expéditions afin de simplifier leurs opérations. Il traite toutes les transactions de remboursement des RBV consignés, facilite le compte et le tri pour les clients ayant fait ou non leur précomptage et vise à améliorer l'expérience de retour et de remboursement des RBV pour les consommateurs grâce à des transactions plus fluides et transparentes. L'utilisation du système de PDV *EnSys-Connex* est devenue obligatoire pour les CR dans le cadre de l'*Entente de services - Centre de remboursement de 2024* conclue avec Encorp. L'installation du système a été achevée en octobre 2024 dans tous les CR qui ne l'utilisaient pas encore. Le matériel, le logiciel, les mises à jour et le soutien technique d'*EnSys-Connex* sont fournis gratuitement aux CR.

En parallèle, Encorp reconnaît que l'amélioration de l'accès et de la commodité pour les consommateurs est essentielle à l'atteinte des objectifs de performance environnementale. C'est pourquoi, en 2024, l'équipe informatique a exploré des technologies de dépôt libre-service de sacs pouvant contribuer à ces objectifs, tout en aidant à maîtriser les coûts associés à l'amélioration du processus de retour et de remboursement des RBV.

## **LES RÉCIPIENTS RÉUTILISABLES S'AJOUTENT AUX REPSONSABILITÉS D'ENCORP SOUS LA REP**

L'introduction de la REP signifiait qu'un seul éco-organisme serait désormais responsable de l'ensemble des flux de récipients à boisson, y compris les récipients réutilisables, dont Encorp n'avait pas la responsabilité avant avril 2024. Encorp a collaboré avec le système de collecte existant dirigé par les brasseurs afin de s'assurer que les bouteilles de bière en verre réutilisable – qu'il s'agisse des bouteilles conformes aux normes de l'industrie ou de bouteilles de marque déposée – continueraient d'être séparées des autres flux de récipients et acheminées vers les installations appropriées pour leur réutilisation dès le 1<sup>er</sup> avril. Veuillez consulter l'annexe A pour plus de détails.

# DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV\*

## RÉCUPÉRATION AU NIVEAU PROVINCIAL

1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024		Unités			
Liste des tris de matériaux	Mélange de produits (Récupérés)	Ventes	Récupérés	Taux de récupération	Cible (Plan d'écologisation)
Aluminium	59,3 %	258 133 214	213 281 907	82,6 %	78 %
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	31,2 %	157 301 534	112 381 636	71,4 %	70 %
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	4 319 331	2 547 303	59,0 %	64 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	4,0 %	17 109 369	14 585 319	85,2 %	81 %
Verre réutilisable (bière)	1,7 %	6 000 504	6 192 528	103,2 %	85 %
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules	2,2 %	22 667 348	7 936 560	35,0 %	32 %
Acier	0,1 %	873 275	485 379	55,6 %	54 %
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	3 597 578	2 606 601	72,5 %	34 %
<b>Total</b>	<b>99,9 %</b>	<b>470 002 153</b>	<b>360 017 233</b>	<b>76,6 %</b>	<b>73 %</b>

1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024					
Emballage (boîtes) pour récipients en verre réutilisable	0,1 %	499 694	515 690	103,2 %	75 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				

1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024		Poids (en kilogrammes)			
Liste des tris de matériaux	Mélange de produits (Récupérés)	Poids des récipients vendus (approx.)	Poids des récipients récupérés (approx.)	Taux de récupération (approx.)	Cible (Plan d'écologisation)
Aluminium	59,3 %	3 549 174	2 893 766	81,5 %	78 %
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	31,2 %	3 725 889	2 592 500	69,6 %	70 %
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	143 322	82 932	57,9 %	64 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	4,0 %	9 700 849	8 269 737	85,2 %	81 %
Verre réutilisable (bière)	1,7 %	1 020 086	1 052 730	103,2 %	85 %
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules	2,2 %	720 010	239 557	33,3 %	32 %
Acier	0,1 %	58 770	32 677	55,6 %	54 %
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	0,7 %	119 373	84 862	71,0 %	34 %
<b>Total</b>	<b>99,9 %</b>	<b>19 037 473</b>	<b>15 248 761</b>	<b>80,1 %</b>	<b>77 %</b>

1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024					
Emballage (boîtes) pour récipients en verre réutilisable	0,1 %	89 334	75 934	85,0 %	75 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>				

\*Veuillez noter que les données présentées dans toute la section *Données sur la récupération des RBV* comprennent également des estimations pour les RBV récupérées dans le cadre de la collecte en bordure de route.

# DONNÉES SUR LA RÉCUPÉRATION DES RBV\*

## RÉCUPÉRATION PAR RÉGION

1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

Commission de services régionaux (CSR)	N° de la CSR	Population par région*	Ventes de récipients par région***	Réceptifs récupérés par région	Taux de récupération par région	Récupération moyenne par personne	Part de marché par région
<b>Nord-Ouest</b>	1	44 990	27 581 912	24 247 769	87,9 %	539	6,7 %
<b>Restigouche</b>	2	25 250	15 479 957	14 719 786	95,1 %	583	4,1 %
<b>Chaleur</b>	3	34 495	21 147 767	15 375 686	72,7 %	446	4,3 %
<b>Péninsule acadienne</b>	4	46 660	28 605 735	26 485 953	92,6 %	568	7,4 %
<b>Grand Miramichi</b>	5	37 130	22 763 200	24 175 800	106,2 %	651	6,7 %
<b>Kent</b>	6	35 475	21 748 573	17 215 583	79,2 %	485	4,8 %
<b>Sud-Est</b>	7	192 605	118 079 888	83 548 453	70,8 %	434	23,2 %
<b>Kings**</b>	8	20 735	12 711 957	17 942 329	141,2 %	865	5,0 %
<b>Fundy**</b>	9	127 490	78 159 990	54 776 932	70,1 %	430	15,2 %
<b>Sud-Ouest</b>	10	28 445	17 438 708	16 681 499	95,7 %	586	4,6 %
<b>Capitale</b>	11	137 980	84 591 069	47 443 741	56,1 %	344	13,2 %
<b>Vallée de l'Ouest</b>	12	35 385	21 693 397	17 403 702	80,2 %	492	4,8 %
<b>Total</b>		<b>766 640</b>	<b>470 002 153</b>	<b>360 017 233</b>	<b>76,6 %</b>	<b>470</b>	<b>100,0 %</b>

\* Les données sur la population sont fondées sur les [Statistiques des gouvernements locaux et district ruraux du Nouveau-Brunswick pour l'année 2023](#).

\*\*La région 8 n'a qu'un seul centre de remboursement; cependant, ce CR reçoit un grand volume de réceptifs provenant de Hampton (région 9), ce qui contribue au taux de retour excessivement élevé constaté pour la région 8. Pour l'instant, Encorp ignore le volume exact de réceptifs qui proviennent de Hampton, mais en supposant qu'il représente 40 % du volume du CR, cela rééquilibrerait le taux de récupération par région à 84,7 % pour la région 8 et à 79,3 % pour la région 9.

\*\*\*Le nombre de ventes de réceptifs par région est estimé et calculé comme suit : population d'une région divisée par la population totale multipliée par les ventes totales de réceptifs.

# IMPACT ENVIRONNEMENTAL

## TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ET MARCHÉS FINAUX

Le tableau ci-dessous résume le sort de chaque matériau en 2024.

Type de matériau	Sort (1 <sup>er</sup> janvier 2024 – 31 décembre 2024)
<b>Aluminium</b>	<p><b>RECYCLAGE</b></p> <p>Les canettes en aluminium recueillies par Encorp ont été envoyées à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où elles ont été écrasées, mises en balles, puis expédiées vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau.</p> <p>Encorp a regroupé ses canettes en aluminium avec celles d'autres partenaires en recyclage à travers le Canada. Ces récipients ont été vendus à un courtier basé aux États-Unis ayant des liens avec une aluminerie, où le matériau a pu être transformé en feuilles d'aluminium destinées à la fabrication de nouvelles canettes.</p>
<p><b>PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules</b></p> <p>PET</p>  <p>PET</p>  <p>PEHD TRANSLUCIDE</p>	<p><b>RECYCLAGE</b></p> <p>Les récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD (translucides) recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau.</p> <p>Encorp a vendu ses récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD (translucides) à une installation de recyclage située à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Dans cette installation, les récipients ont été réduits en flocons, puis expédiés à une station de lavage dans le nord de l'État de New York afin d'être transformés en matières premières pour la fabrication de divers produits en plastique, notamment de nouveaux récipients à boisson, des pièces automobiles, des matériaux de cerclage et des fibres.</p>
<p><b>PET (Alcohol), Including Lids/ Caps</b></p> <p>PET</p>  <p>PET</p>	<p><b>RECYCLAGE</b></p> <p>Les récipients à boisson en PET (boissons alcoolisées) recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau.</p> <p>Encorp a vendu ses récipients à boisson en PET (boissons alcoolisées) à la même installation de recyclage située à Amherst, en Nouvelle-Écosse, qui traite également ses récipients à boisson en PET (boissons non alcoolisées) et en PEHD. Ce recycleur exigeait qu'Encorp sépare les récipients en PET utilisés pour les boissons alcoolisées de ceux utilisés pour les boissons non alcoolisées en raison des différents grades de plastique employés (les récipients en PET pour boissons alcoolisées étant plus épais). C'est pourquoi Encorp a tenu des données distinctes pour chaque flux.</p>

# IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Type de matériau	Sort (1 <sup>er</sup> janvier 2024 – 31 décembre 2024)
<b>Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)</b>	<b>RECYCLAGE</b> Encorp a vendu ses récipients à boisson en verre non réutilisable au même recycleur qui agit également à titre de fournisseur de services de collecte, de transport et de traitement pour ce type de matériau. Les récipients à boisson en verre non réutilisable recueillis par Encorp ont donc été transportés directement vers un marché final approuvé situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Les récipients à boisson en verre y ont été broyés pour être transformés en un matériau granulaire semblable à du sable, appelé calcin. Le calcin peut être utilisé pour fabriquer de nouvelles bouteilles ou des produits connexes comme la fibre de verre (isolant résidentiel), ou encore être intégré à des matériaux granulaires servant de fondation routière ou de drainage dans des champs d'épuration.
<b>Verre réutilisable (bière)</b>	<b>RÉUTILISATION + RECYCLAGE</b> Encorp a demandé aux CR de séparer les récipients à boisson en verre réutilisable pour les produits de bière des récipients à boisson en verre non réutilisable, afin qu'ils puissent être collectés et expédiés directement par les fournisseurs de services de collecte et de transport des bouteilles de bière en verre réutilisable vers diverses installations dans les Maritimes, en Ontario et au Québec, pour y être lavés, stérilisés et redistribués auprès des brasseurs membres de Bière Canada. Bière Canada gère une entente qui permet aux brasseurs d'avoir accès à un bassin commun de bouteilles de bière conformes aux normes de l'industrie (ISB) pour leur utilisation. La disponibilité de ces bouteilles rend l'utilisation de récipients réutilisables plus économique, particulièrement pour les petits brasseurs, qui peuvent accéder aux bouteilles ISB à un coût raisonnable, comparativement à l'achat de leurs propres récipients réutilisables. À moins d'être ébréchés ou cassés, les récipients à boisson en verre réutilisable pour la bière au Canada sont généralement réutilisés en moyenne jusqu'à 15 fois*, après quoi ils peuvent être dirigés vers les marchés finaux appropriés pour le recyclage.
<b>Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules</b>	<b>RECYCLAGE</b> Les récipients à boisson en carton recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses récipients à boisson en carton à un recycleur situé à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, pour qu'ils soient recyclés en produits de papier, tels que des essuie-tout, des mouchoirs et du papier de bureau.
<b>Acier</b>	<b>RECYCLAGE</b> Les récipients à boisson en acier recueillis par Encorp ont été envoyés à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations de recyclage désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu ses récipients à boisson en acier, y compris les récipients bimétalliques, à un commerçant de ferraille situé à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, pour la récupération des métaux.
<b>Autres plastiques/ pochettes, y compris les couvercles et les capsules</b>	<b>RÉCUPÉRATION DE L'ÉNERGIE</b> Les récipients à boisson faits de ces types de plastique, recueillis par Encorp, ont été envoyés à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, où ils ont été écrasés, mis en balles, puis expédiés vers des installations désignées, conformément aux marchés finaux approuvés par Encorp pour ce type de matériau. Encorp a vendu les récipients à boisson fabriqués à partir de ces types de plastique, plus difficiles à recycler en raison du manque de demande sur les marchés finaux, au même recycleur auquel elle vend ses récipients en PET/PEHD à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Ces récipients ont été incinérés dans le cadre d'une production d'énergie à partir des déchets. Les volumes de récipients à boisson fabriqués à partir de ces types de plastique vendus au Nouveau-Brunswick étaient faibles en 2024, et Encorp entend continuer à explorer des débouchés afin de pouvoir recycler ces plastiques.
<b>Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable</b>	<b>RECYCLAGE</b> Les consommateurs retournent souvent les bouteilles de bière réutilisables dans les caisses en carton dans lesquelles elles sont vendues. Les CR utilisent ces emballages pour emballer et palettiser les bouteilles de bière en verre réutilisables. Une fois collectés et transportés avec les bouteilles de bière réutilisables vers les mêmes installations, ces emballages ont été envoyés à des installations de recyclage de carton et de papier situées à Moncton (N.-B.), Kentville (N.-É.), Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) et Milton (Ont.), où ils ont pu être recyclés en nouvelles boîtes de carton.

\* CM Consulting "Who Pays What 2018: An Analysis of Beverage Container Collection & Costs in Canada." 2018.

# IMPACT ENVIRONNEMENTAL

## Sort des matériaux recueillis par poids (kg) du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Recyclage	Entreposage (en date du 31 décembre 2024)	Réutilisation	Récupération de l'énergie	Total
Aluminium	2 840 748	53 018	-	-	<b>2 893 766</b>
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	2 573 003	19 497	-	-	<b>2 592 500</b>
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	69 666	13 266	-	-	<b>82 932</b>
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	8 269 737	-	-	-	<b>8 269 737</b>
Verre réutilisable (bière)	-	-	1 052 730	-	<b>1 052 730</b>
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules	205 904	33 653	-	-	<b>239 557</b>
Acier	11 781	20 896	-	-	<b>32 677</b>
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	-	16 771	-	68 091	<b>84 862</b>
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	75 934	-	-	-	<b>75 934</b>
<b>Total</b>	<b>14 046 772</b>	<b>157 101</b>	<b>1 052 730</b>	<b>68 091</b>	<b>15 324 694</b>

Les termes « recyclage » et « réutilisation » sont définis comme suit : expédié vers des marchés finaux en vue du recyclage ou, dans le cas des bouteilles de bière en verre réutilisable, collecté en vue d'un envoi vers des installations de lavage pour réutilisation et redistribution auprès des brasseurs participants. Le terme « entreposage » est défini comme étant traité et prêt à être expédié vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré de matériaux destinés au compostage ou à l'enfouissement.

## Sort des matériaux recueillis – par pourcentage - du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

	Recyclage	Entreposage (en date du 31 décembre 2024)	Réutilisation	Récupération de l'énergie	Total
Aluminium	98,2 %	1,8 %	-	-	<b>100 %</b>
PET (boissons non alcoolisées) et PEHD translucide, y compris les couvercles et les capsules	99,2 %	0,8 %	-	-	<b>100 %</b>
PET (boissons alcoolisées), y compris les couvercles et les capsules	84 %	16 %	-	-	<b>100 %</b>
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	100 %	-	-	-	<b>100 %</b>
Verre réutilisable (bière)	-	-	100 %	-	<b>100 %</b>
Cartons (contenants multicouches et boîtes à vin), y compris les couvercles et les capsules	86 %	14 %	-	-	<b>100 %</b>
Acier	36,1 %	63,9 %	-	-	<b>100 %</b>
Autres plastiques/pochettes, y compris les couvercles et les capsules	-	19,8 %	-	80,2 %	<b>100 %</b>
Emballages (boîtes) pour les récipients en verre réutilisable	100 %	-	-	-	<b>100 %</b>

Les termes « recyclage » et « réutilisation » sont définis comme suit : expédié vers des marchés finaux en vue du recyclage ou, dans le cas des bouteilles de bière en verre réutilisable, collecté en vue d'un envoi vers des installations de lavage pour réutilisation et redistribution auprès des brasseurs participants. Le terme « entreposage » est défini comme étant traité et prêt à être expédié vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré de matériaux destinés au compostage ou à l'enfouissement.

## RÉUTILISABILITÉ ET RECYCLABILITÉ DES RÉCIPIENTS À BOISSON

En 2024, Encorp a pu envoyer 99,3 % de tous les matériaux recueillis vers des installations de recyclage, avec seulement une très petite fraction (0,7 %) destinée à la récupération énergétique.

Afin de soutenir la réutilisabilité et la recyclabilité des récipients à boisson, Encorp précise dans ses *Ententes de propriétaires de marque* les exigences liées à l'emballage des produits de boisson. Les propriétaires de marque sont encouragés à utiliser uniquement des matériaux figurant sur la Liste de tri d'Encorp, laquelle énumère les types de matériaux acceptés dans le cadre du Programme, afin d'assurer un traitement et une récupération adéquats. Bien que certains récipients à boisson vendus au Nouveau-Brunswick puissent être faits de matériaux ne figurant pas actuellement sur cette liste, Encorp s'efforce d'identifier ces propriétaires de marque et de collaborer avec eux pour trouver des solutions afin d'améliorer l'harmonisation.

Des recommandations supplémentaires pour les propriétaires de marque comprennent notamment :

- L'évitement des contenants hybrides (ex. : corps en PET avec dessus en aluminium), qui peuvent poser des défis au niveau du recyclage ;
- L'utilisation d'étiquettes en plastique sur les canettes en aluminium ou en acier est déconseillée, mais tolérée en petites quantités, en particulier de la part des microbrasseries.

Tout au long de 2024, Encorp a collaboré avec d'autres partenaires en recyclage à travers le Canada afin d'échanger sur les stratégies visant à améliorer les programmes de recyclage et à accroître l'accès à des plastiques recyclés pour l'industrie des boissons. Encorp a également suivi de près les développements liés au Registre fédéral sur les plastiques d'Environnement et Changement climatique Canada, et se prépare à appuyer le suivi des plastiques ainsi que la reddition de comptes des propriétaires de marque sur les plastiques recueillis.

Par ailleurs, comme la bière demeure la seule boisson encore largement vendue au Nouveau-Brunswick dans des récipients en verre réutilisables, les ententes conclues par Encorp avec les brasseurs membres de Bière Canada visent à soutenir la poursuite de leur utilisation sous le nouveau modèle de REP. Ces ententes permettent de préserver le système interprovincial de gestion des bouteilles de bière en verre réutilisable dirigé par les brasseurs – une approche collaborative partagée avec d'autres provinces maritimes afin de maintenir l'efficacité du système. En 2024, un propriétaire de marque a choisi de remplacer la bouteille en verre non réutilisable utilisée pour l'un de ses produits par une bouteille de bière en verre réutilisable. Avec cette transition, un total de 23 produits de bière ont été vendus dans des récipients traités comme réutilisables au Nouveau-Brunswick au cours de l'année 2024. D'autres propriétaires de marque pourraient effectuer des changements similaires vers des formats réutilisables au cours des prochaines années.

Encorp vise à demeurer informée des initiatives de l'industrie qui favorisent la réutilisabilité et la recyclabilité des récipients à boisson. Ces initiatives peuvent inclure le passage à des matériaux plus recyclables, l'utilisation accrue de contenu recyclé ou de bioplastiques, ainsi que des conceptions d'emballage favorisant la réutilisation ou la compostabilité. Par exemple, de plus en plus de propriétaires de marque s'efforcent de réduire l'utilisation de plastique vierge dans leurs récipients. L'un d'eux a annoncé en 2023 que, dès le début de 2024, toutes ses bouteilles transparentes de 500 ml en PET seraient fabriquées à partir de PET 100 % recyclé. La même entreprise a également indiqué avoir réduit de 2,5 g (11,9 %) la quantité de plastique utilisée dans ses bouteilles pour boissons pétillantes de 500 ml en 2024.\*

\*The Coca-Cola Company. "Coca-Cola launches 100% PET bottles across Canada." The Coca-Cola Company Media Center (Communiqué de presse), 25 octobre 2023. Consulté le 16 juin 2025 à partir de : <https://www.coca-colacompany.com/media-center/coca-cola-launches-100-rpet-bottles-across-canada>  
[Coke Canada Bottling Limited. "Coke Canada Social Responsibility Report 2024." 2025.](https://www.coca-colacompany.com/media-center/coca-cola-launches-100-rpet-bottles-across-canada)

# COMMUNICATIONS

Avant le 31 décembre 2023, Encorp avait préparé un plan de communication détaillé pour la première année du nouveau PGRB à REP et avait partagé ce plan avec RNB pour coordonner les efforts d'éducation au recyclage. Le plan, qui portait sur la période d'avril à décembre 2024, était fondé sur une étude de marché concernant les habitudes des consommateurs en matière de RBV et décrivait les objectifs, les stratégies, les publics cibles, les tactiques, les échéanciers et les mesures de réussite pour sensibiliser le public et encourager la participation au recyclage des RBV.

Grâce à ces efforts de communication, Encorp a pu dépasser l'objectif de son Plan d'écologisation, c'est-à-dire une sensibilisation du public au Programme mesurée à plus de 75 %. Des enquêtes menées par Narrative Research en novembre 2023 (tout juste avant la mise en œuvre de la REP) et vers la fin de l'année 2024 (après la mise en œuvre) ont permis d'évaluer la sensibilisation du public à l'aide de deux questions clés sur le PGRB (sensibilisation à la consigne sur les produits de boisson et possibilité de retourner les récipients vides consignés aux CR pour leur recyclage et le remboursement des consignés). Les résultats ont démontré que la sensibilisation du public est passée de 75 % en 2023 à 88 % en 2024.



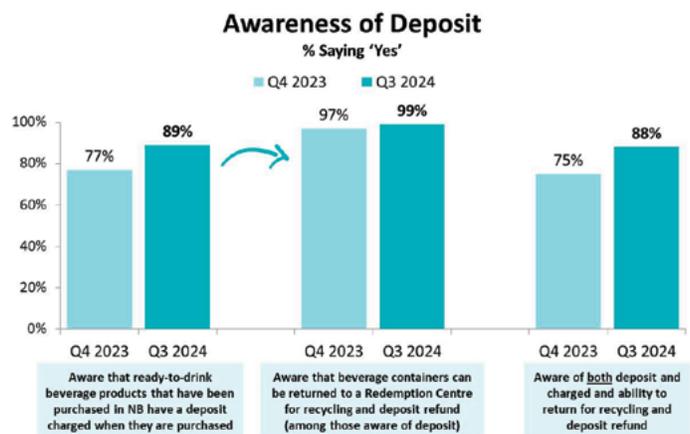
**Awareness of the deposit charged and refund on ready-to-drink beverage products at time of purchase is robust in New Brunswick and increased compared with 9 months ago.**

Nine in ten (89%) New Brunswickers are aware that ready-to-drink beverage products that have been purchased in the province have a deposit on them when purchased. This is up 12 percentage points since Q4 2023. While awareness is strong across the population, it does increase with age. (Table EA2)

Of those aware of the deposit charge, 99% are aware that ready-to-drink beverage containers can be returned to a redemption centre for recycling and a deposit refund. This result is similar to that evident in Q4 2023. (Table EA3)

Thus, overall, 88% are aware of both elements– the deposit when purchased and the ability to return for a refund. This is up 13 percentage points since Q4 2023.

Source : Narrative Research, sondage en ligne Omnibus, questions commandées pour Encorp Atlantique, août 2024. (Taille de l'échantillon : 400. Marge d'erreur : ±4,9 points de pourcentage, 19 fois sur 20.)



Q.EA2: Prior to today, were you aware that ready-to-drink beverage products that have been purchased in New Brunswick have a deposit charged on them when they are purchased? | Q.EA3: [FULL BASE] And prior to today, were you aware that beverage containers on which a deposit is paid can be returned to a redemption centre for recycling and a deposit refund? (n=400) Note: Slight change of question wording from Q4 2023.

## ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : RECYCLAGE DES RÉCIPIENTS À BOISSON

### SITE WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, le site Web d'Encorp comprend une section sur [encorpatl.ca/recycle](http://encorpatl.ca/recycle) offrant aux consommateurs des renseignements détaillés sur le PGRB. Cette section comprend une carte interactive des points de récupération des RBV (synchronisée avec la carte de RNB), des précisions sur les types de produits de boisson qui sont consignés ainsi que des instructions sur comment préparer les récipients vides pour leur recyclage. Le site fournit également des données sur le rendement du Programme et des détails sur les programmes spéciaux *Héros du recyclage*, auxquels peuvent prendre part les écoles, les organismes et les groupes communautaires.

Tout au long de l'année 2024, Encorp a utilisé ses plateformes de médias sociaux pour diffuser du contenu éducatif sur les points de récupération de RBV, les produits consignés, la préparation adéquate des récipients et l'impact positif du Programme. Les messages, qui comprenaient un mélange d'images, d'animations et de vidéos, ont été diffusés sur Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube.

### COMMUNICATIONS DESTINÉES AUX CONSOMMATEURS DANS LES POINTS DE RÉCUPÉRATION DES RBV

En préparation du lancement du Programme de REP en avril, Encorp a distribué des affiches à messages éducatifs pour les consommateurs à tous les CR, qui leur servent encore de ressources clés. L'une des affiches donne le montant des consignes et des remboursements par type de matériel, alors qu'une autre décrit les produits admissibles et non admissibles et offre des conseils sur la préparation des récipients. Ces renseignements ont aussi été adaptés sous forme de dépliants, dont les CR sont réapprovisionnés de façon régulière.

**Pleine consigne: RECYCLER, ÇA RAPPORTE.**

10 \$ 10 \$

Rapportez les récipients à boisson vides à un centre de remboursement pour obtenir le remboursement complet de la consigne.

PLASTIQUES VERRE

20 \$ 20 \$

VERRE DE PLUS DE 500 ML (ALCOOL SEULEMENT)

CARTONS (CONTENANTS MULTICOUCHEES ET BOTTES À VIN)

MÉTAUX

BOUTELLES DE BIÈRE EN VERRE RÉUTILISABLE

encorp re RECYCLE

encorpatl.ca/recycle

### RÉCIPIENTS À BOISSON CONSIGNÉS

Les centres de remboursement offrent un remboursement pour les récipients de TOUTES les boissons prêtes à boire sur lesquelles vous avez versé une consigne à l'achat.

• eau • jus de fruits/légumes • soda/boissons gazeuses • laits frappés • yogurt à boire/café • lait de poule • café/thé glacé • kombucha  
 • la plupart des substituts de produits laitiers à base de plantes (voir exception ci-dessous) • boissons énergiscentes • boissons protéinées • boissons contenant des électrolytes • bière • vin • spiritueux • cidres • panachés • boissons au cannabis • etc.

**SAUF CEUX-CI**  
(Aucune consigne perçue à l'achat)

- LAIT (VACHE/CHÈVRE) ET LAIT AROMATISÉ**  
Sur l'étiquette: Lait avec médiane granulométrique (D 1, M 1), partiellement aromatisé (D 2, M 2) ou ultra-homogénéisé (D 2, M 2).
- SUBSTITUTS DE PRODUITS LAITIERS À BASE DE PLANTES QUI SONT ENRICHIS ET SOURCES DE PROTÉINES**  
Sur l'étiquette: Mention indiquant que la boisson est enrichie, à ne pas être prise en compte lorsqu'il s'agit de boissons à base de protéines. (Se plus souvent, il s'agit de boissons de soya)
- CIDRE DE POMME NON TRANSFORMÉ**  
Sur l'étiquette: Aucune mention relative au brassage avant de chauffer.
- BOISSONS CONCENTRÉES**  
Le produit doit être prêt à boire. Il doit être mélangé avec du gazéifié (à la préparation pour cocktail, par exemple) ou du sucre, crème à café, crème à pâtisserie, édulcorants ou saveurs, etc.)
- PRÉPARATIONS POUR NOURRISSONS**  
Sur l'étiquette: Préparation pour nourrissons.
- SUBSTITUTS DE REPAS ET PRÉPARATIONS POUR RÉGIME LIQUIDE**  
Sur l'étiquette: Substitut de repas ou Préparation pour régime liquide.
- BOISSONS DANS DES RÉCIPIENTS PLUS GRANDS QUE 5 L**  
Seuls les boissons de 5 L, et moins sont consignés.
- BOISSONS ACHETÉES À L'ÉTRANGER OU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
Sur l'étiquette: L'importation (ou le transport) pour le recyclage (par exemple, le mention 'Importation pour recyclage') ou la mention 'Produit importé' ou 'Produit importé' ou la mention 'Produit importé' ou la mention 'Produit importé'.

encorpatl.ca/recycle

Recycle NB

encorp re RECYCLE

### SI ÇA NE SE BOIT PAS, CE N'EST PAS CONSIGNÉ.

Seuls les récipients pour les boissons prêtes à boire sont éligibles à un remboursement de la consigne dans les centres de remboursement.

encorpatl.ca/recycle

Recycle NB

encorp re RECYCLE

### COMMENT BIEN PRÉPARER VOS RÉCIPIENTS À BOISSON

- RETIREZ** les pailles et les autres déchets.
- N'ÉCRASEZ PAS** les cannettes.
- N'ENLEVEZ PAS** les étiquettes.
- ÉLIMINEZ** les bouteilles cassées.
- VIDEZ** tous les récipients.

**RETOURNEZ SEULEMENT** les récipients à boisson consignés achetés au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB

encorp re RECYCLE

encorpatl.ca/recycle

# COMMUNICATIONS

## INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS DANS LES POINTS DE VENTE AU DÉTAIL

Pour aider les détaillants à informer les consommateurs sur le recyclage des récipients à boissons, Encorp a lancé en 2024 une « *Trousse promotionnelle pour les détaillants* », offerte sur son site Web. Cette trousse comprend des documents que les détaillants peuvent demander sous forme de copies imprimées gratuites ou télécharger pour les imprimer eux-mêmes. Ces documents comportent un code QR lié au site Web d'Encorp.

Encorp s'est également associé à Stingray Media Solutions pour faire passer des publicités audios sur les systèmes de diffusion publique des magasins Walmart, Superstore, Dollarama, Jean Coutu et Familiprix dans l'ensemble de la province. Ces publicités ont généré 1,35 million d'impressions entre mai et octobre 2024.



## ASSISTANCE AUX CONSOMMATEURS

Dans le cadre du Programme de REP, Encorp a créé une ligne 1-800 gratuite et un courriel ([info@encorpatl.ca](mailto:info@encorpatl.ca)) pour répondre aux questions des consommateurs sur le recyclage des récipients à boisson. Un formulaire de rapport d'incident a également été ajouté au site Web. L'équipe des communications a répondu aux questions concernant les remboursements de consignes, les récipients acceptés et les programmes *Héros du recyclage*, tandis que le directeur des opérations a géré les préoccupations relatives aux remboursements de RBV dans les centres de remboursement. Certains consommateurs ont signalé des écarts entre les consignes ou des FRR ayant été ajoutés par erreur aux reçus par les détaillants. Ces incidents ont fait l'objet d'enquêtes dans le cadre d'audits des détaillants, et des avis correctifs ont été envoyés aux détaillants lorsque nécessaire.

## CÉLÉBRATIONS DU LANCEMENT DE LA REP

Encorp a célébré le lancement du Programme de REP le 1<sup>er</sup> avril 2024 par une conférence de presse et un événement festif à l'occasion du Jour de la Terre. L'événement a mis en avant la vision d'avenir du Programme et l'engagement renouvelé de la part d'Encorp sur l'éducation et la sensibilisation, en visant tout particulièrement la prochaine génération de recycleurs. Avec l'aide de quelques jeunes *Héros du recyclage* de l'école secondaire Rothesay High School (l'une des écoles où le programme de recyclage scolaire d'Encorp remporte le plus de succès), Encorp a présenté aux médias et aux parties prenantes les effets positifs immédiats de la REP ainsi que les améliorations prévues.



# COMMUNICATIONS

## CAMPAGNES DE PUBLICITÉ

### « PLEINE CONSIGNE : RECYCLER, ÇA RAPPORTE! »

D'avril à décembre 2024, Encorp a mené sa campagne « *Pleine consigne : recycler, ça rapporte!* » afin de promouvoir le remboursement intégral des consignes sur les récipients à boisson. Des publicités ont été diffusées sur des plateformes numériques et imprimées, notamment sur des sites Web, les réseaux sociaux, les transports en commun, des panneaux d'affichage numériques, dans des centres commerciaux, des cinémas, des restaurants, des systèmes de diffusion publics dans les magasins et dans les postes de radio locaux. Les écrans destinés aux consommateurs dans les CR (par le système de PDV *EnSys-Connex* d'Encorp) ont également diffusé les publicités entre les transactions avec les clients.

La campagne a généré 4 334 921 impressions numériques et 387 821 interactions, pour un taux d'engagement numérique de 8,9 %.

Pleine consigne:  
**RECYCLER,  
ÇA RAPPORTE.**

Pourquoi les jeter quand il y a tant à gagner?

Rapportez les récipients à boisson à un centre de remboursement pour obtenir le remboursement complet de la consigne.

Recycle NB encorp re RECYCLE

Detailed description: This is a promotional graphic for the 'Pleine consigne : Recycler, ça rapporte.' campaign. It features a green recycling bin overflowing with various plastic bottles and cans, with several Canadian dollar bills and coins floating around it. The text is in white and green on a dark green background. At the bottom, there are logos for 'Recycle NB' and 'encorp re RECYCLE'.

### « LE SAMEDI, C'EST JOUR DU RECYCLAGE AU N.-B. »

À l'automne 2024, Encorp a lancé sa campagne « *Le samedi, c'est jour du recyclage au N.-B.* », pour faire savoir que les CR resteraient ouverts toute l'année pendant au moins six heures le samedi pour plus de commodité pour les clients, même après la fin de la saison estivale très occupée. Des publicités ont été diffusées en ligne sur le site Web d'Encorp, à proximité de la carte des points de récupération de RBV, sur les réseaux sociaux et sous forme d'annonces pleine page dans les journaux hebdomadaires et quotidiens. Le contenu des publications sur les réseaux sociaux encourageait les consommateurs à vérifier les heures d'ouverture des CR locaux sur le site Web d'Encorp avant de s'y rendre.

La campagne a généré 193 992 impressions numériques et 5 194 interactions, pour un taux d'engagement numérique de 2,7 %.

**Le samedi, c'est le jour  
du recyclage au N.-B.**

Les centres de remboursement sont  
maintenant ouverts les samedis toute l'année.

Cette fin de semaine, gâchez votre portefeuille!

Recycle NB encorp re RECYCLE

Detailed description: This is a promotional graphic for the 'Le samedi, c'est le jour du recyclage au N.-B.' campaign. It features a photograph of a man and a woman standing next to a green recycling bin filled with bottles, with a car's trunk open behind them. The text is in white and green on a dark green background. At the bottom, there are logos for 'Recycle NB' and 'encorp re RECYCLE'.

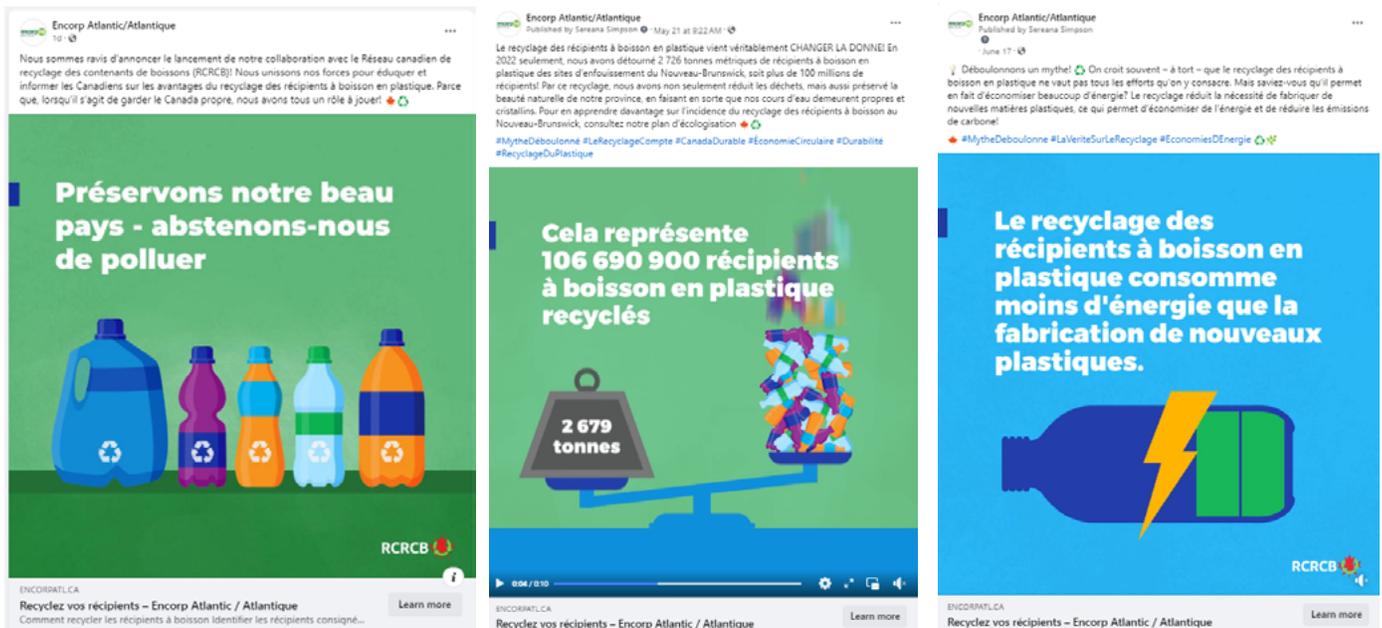
# COMMUNICATIONS

## DÉMYSTIFIER LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE



Encorp fait partie du RCRCB, réseau qui regroupe des filiales de recyclage à travers le Canada. Le comité de communication du réseau organise, en collaboration, la création de campagnes de marketing nationales visant à promouvoir le recyclage.

D'avril à décembre 2024, le RCRCB a mené une campagne nationale visant à démystifier les idées reçues sur le recyclage des bouteilles en plastique. La campagne comprenait des images animées et de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux par les provinces et territoires participants. Sur les réseaux sociaux d'Encorp, la campagne a généré 1 303 992 impressions et 85 237 interactions, atteignant un taux d'engagement numérique de 6,5 %.



## PROGRAMMATION SPÉCIALE HÉROS DU RECYCLAGE

« *Héros du recyclage* » est une stratégie de sensibilisation et d'éducation du public établie par Encorp dans le but d'augmenter les taux de récupération des RBV au Nouveau-Brunswick en encourageant les comportements qui favorisent le recyclage, tout en décourageant l'abandon de déchets dans les espaces publics. Grâce à des programmes éducatifs et spéciaux, *Héros du recyclage* vise à :

- encourager les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à ne plus jeter leurs RBV n'importe où et à les recycler lorsqu'ils se déplacent à l'extérieur de leur domicile;
- sensibiliser la population à utiliser les bacs de recyclage dans les espaces publics;
- promouvoir l'éducation qui encourage le recyclage et décourage l'abandon de déchets auprès des enfants et des jeunes par le biais de programmes scolaires et de partenariats; et
- favoriser une attitude positive à l'égard du recyclage des RBV en renforçant le leadership environnemental communautaire et local.

Au cours du printemps, de l'été et de l'automne 2024, les publicités numériques *Héros du recyclage* et le contenu associé sur les réseaux sociaux ont permis de générer 3 146 644 impressions et 38 943 interactions, pour un taux d'engagement de 1,2 %.

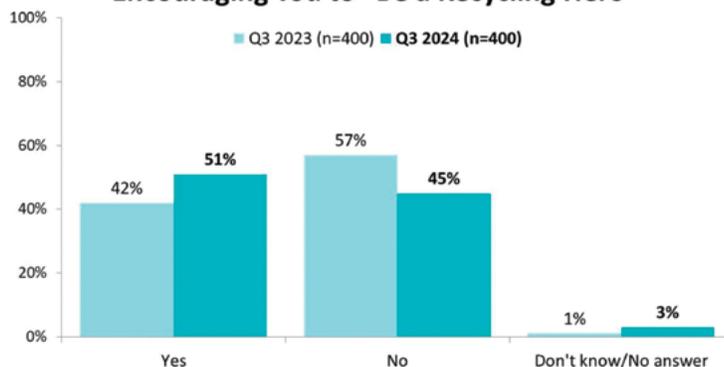


# COMMUNICATIONS

Les recherches menées par Narrative Research montrent que les messages clés entourant *Héros du recyclage* ont atteint un taux de notoriété de 51 %, soit une augmentation de 15 % en un peu plus d'un an.

Source : Narrative Research, sondage en ligne Omnibus, questions commandées pour Encorp Atlantique, août 2024. (Taille de l'échantillon : 400. Marge d'erreur : ±4,9 points de pourcentage, 19 fois sur 20.)

## Seen or Heard Ads, Activities, or Events in the Past Year Promoting the Recycling of Beverage Containers, Encouraging You to "Be a Recycling Hero"



Q.EA1: In the past year, do you recall seeing or hearing any advertisements, activities or events that promote the recycling of beverage containers instead of discarding them as litter? These would have encouraged you to "Be a Recycling Hero."  
Note: Slight change of question wording from Q3 2023.

## PUBLICITÉS HÉROS DU RECYCLAGE

Au printemps et à l'été 2024, Encorp a diffusé des publicités *Héros du recyclage* sur les réseaux sociaux afin de rappeler aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises l'importance de préserver la propreté des magnifiques espaces extérieurs de la province et de recycler les récipients à boissons vides lorsqu'ils se déplacent à l'extérieur de leur domicile.



## SUBVENTIONS POUR LE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE HÉROS DU RECYCLAGE

Chaque printemps, Encorp offre des subventions pour le nettoyage communautaire aux *Héros du recyclage*, y compris aux écoles et aux groupes communautaires. Ces subventions soutiennent l'organisation de nettoyages de plages, de parcs et d'autres espaces publics extérieurs. Encorp met en relation chaque bénéficiaire de subvention avec un CR local afin de s'assurer que les récipients à boisson consignés ramassés pendant l'événement sont retournés pour être recyclés.

Une amélioration majeure du programme en 2024 a été l'introduction du *Guide du nettoyage communautaire*, un document pratique offrant des conseils sur la manière d'organiser des nettoyages en plein air de façon sécuritaire, de trier les déchets ramassés et de préparer les récipients à boisson trouvés pour leur recyclage.



# COMMUNICATIONS

En 2024, Encorp a accordé des subventions pour le nettoyage communautaire aux groupes suivants. Toutes les activités de nettoyage ont eu lieu au printemps, en été ou au début de l'automne.

## *Initiatives menées par des écoles :*

- Anglophone East School District Science Team (Moncton)
- Meduxnekeag Consolidated School (Woodstock)
- Mosaïque du Nord (Balmoral)
- Grand Manan Community School (Grand Manan)
- Deer Island Community School (Fairhaven)
- Harbour View High School (Saint Jean)
- Princess Elizabeth School (Saint Jean)
- Hampton Middle School (Hampton)
- Barnhill Memorial School (Saint Jean)
- Sir James Dunn Academy School (St. Andrews)
- Beaverbrook School (Moncton)
- Jacquet River School (Belledune)
- École Carrefour Beausoleil (Miramichi)
- École Mathieu-Martin (Dieppe)
- École Antonine-Maillet (Dieppe)
- École Léandre-LeGresley (Grande-Anse)
- École Soleil Levant (Richibucto)
- École Carrefour de la Jeunesse (Edmundston)
- École Donat-Robichaud (Cap-Pelé)
- École Blanche-Bourgeois (Cocagne)

## *Initiatives menées par des organismes à but non lucratif ou des collectivités :*

- Co-Action (New Bandon Gloucester Co)
- Community Living Center (St. George)
- Yoho Lake Association (Yoho)
- Minto Community Youth Center (Minto)
- Empower to Ride (Penobsquis)
- Jemseg Lions Club (Coles Island)
- Fredericton Botanic Garden Association (Fredericton)
- Municipalité de Grand-Bouctouche (Bouctouche)
- Le groupe de développement durable du Pays de Cocagne (Cocagne)
- Centre de prévention de la violence (Sainte-Anne-de-Kent)



# COMMUNICATIONS

## PROGRAMME HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE

Le programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp établit des partenariats entre les écoles publiques du N.-B. et les CR de leurs localités afin de les aider à collecter et à retourner les récipients à boisson consignés pour les recycler. Les écoles reçoivent un financement, des bacs de recyclage pour les salles de classe, les cafétérias et les couloirs, des affiches éducatives et des articles promotionnels amusants sur le thème de *Héros du recyclage* pour les élèves. À la fin de chaque année scolaire, les écoles ayant obtenus les meilleurs succès sont récompensées afin d'encourager l'esprit de compétition et de motiver les écoles à recueillir et à retourner autant de récipients consignés que possible, incluant par l'organisation de collectes de bouteilles dans la communauté.

Ce programme a été lancé à l'automne 2023. Avant le début du Programme de REP en avril 2024, 48 écoles y participaient déjà activement. Cinq autres écoles se sont jointes au programme entre avril et juin, portant le total à 53 à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Plus de 810 000 récipients ont été retournés pour être recyclés au cours de cette année scolaire (septembre 2023 à juin 2024). En juin 2024, Encorp a récompensé les cinq écoles les plus performantes en leur remettant des prix sur le thème de l'écologie afin de saluer leurs efforts.

1. Académie Notre-Dame (CR partenaire: Billy's Bottle Exchange, Dalhousie)
2. École Léandre-LeGresley (CR partenaire : Recyclage Caraquet, Caraquet)
3. Chipman Forest Avenue School (CR partenaire : Sully's Bottle Depot, Chipman)
4. Harvey High School (CR partenaire : Cole's Bottle Depot, Harvey Station)
5. Rothesay High School (CR partenaire : Golden Mile Redemption Centre, Saint Jean)

À l'automne 2024, le programme *Héros du recyclage à l'école* est entré dans sa deuxième année. La majorité des écoles participantes de la première année ont poursuivi leur engagement, et Encorp a inscrit 38 nouvelles écoles. À la fin de 2024, 82 écoles participaient activement au programme. Tout au long de l'année 2024, les écoles participantes ont retourné environ 935 000 récipients.

Pour appuyer le recrutement, Encorp a également établi un partenariat avec le [Projet Gaia](#) afin de promouvoir le programme scolaire d'Encorp comme une ressource pour les écoles souhaitant réduire leurs déchets. Par exemple, les écoles qui participent à l'initiative *Sur la trace des ordures* du Projet Gaia sont encouragées à contacter Encorp pour mettre en place un système de recyclage des récipients à boisson, si elles souhaitent l'utiliser pour réduire leur volume global de déchets. À l'automne 2024, le partenariat s'est renforcé avec l'objectif de créer des ressources pédagogiques et des plans de leçon communs sur le recyclage des récipients à boisson. Le lancement du premier ensemble de ressources est prévu pour l'année scolaire 2025-2026.



# COMMUNICATIONS

En encourageant les écoles à recycler et à organiser des collectes communautaires de récipients consignés, le programme scolaire d'Encorp peut également contribuer à augmenter la collecte de RBV, particulièrement dans les régions éloignées et rurales. Chaque école participante reçoit une allocation annuelle de 300 \$ pour aider à couvrir des coûts comme les fournitures de recyclage (gants, sacs, etc.) ou le transport jusqu'au CR le plus proche. Par exemple, la Deer Island Community School, située à Fairhaven, est devenue un point central de recyclage, comblant l'absence de CR local. Dirigée par les élèves de 8e année, l'école a mis en place un programme de dépôt communautaire, où les résidents font don de leurs RBV. Les élèves trient, nettoient et entreposent les récipients jusqu'à ce qu'un membre du personnel enseignant les transporte à leur CR partenaire à St. George – *Charlotte County Can & Bottle*. L'initiative sert à la fois de service communautaire et de levée de fonds pour les voyages scolaires.



## Liste des écoles inscrites au programme *Héros du recyclage à l'école d'Encorp* (en date du 31 décembre 2024) :

Princess Elizabeth School, Saint Jean	St. Stephen Middle School, St. Stephen	Connaught Street School, Fredericton
École Dr. Marguerite-Michaud, Bouctouche	Quispamsis Middle School, Quispamsis	Harvey Elementary School, Harvey
École Mont-Carmel, Sainte-Marie-de-Kent	Vincent Massey Elementary School, Saint Andrews	McAdam Elementary School, McAdam
École Soleil Levant, Richibucto	Barnhill Memorial School, Saint Jean	Janeville Elementary School, Janeville
École Carrefour de l'Acadie, Dieppe	École Père-Edgar-T.-LeBlanc, Grand Barachois	Stanley Consolidated School, Stanley
École Champlain, Dieppe	École Blanche-Bourgeois, Cocagne	Terry Fox Elementary School, Bathurst
École Sainte-Bernadette, Moncton	Grand Manan Community School, Grand Manan	Bathurst High School, Bathurst
École Camille-Vautour, Saint-Antoine	Nashwaaksis Memorial Elementary School, Fredericton	Glen Falls School, Saint Jean
École des Pionniers, Quispamsis	Wulastukw Wolokehkitimok, Kingsclear	Central New Brunswick Academy, Upper Miramichi
Millidgeville North School, Saint Jean	Keswick Valley Memorial School, Burtts Corner	Forest Hills School, Saint Jean
École Carrefour Beausoleil, Miramichi	Bath Community School, Bath	Rothesay High School, Rothesay
École François-Xavier-Daigle, Allardville	Hanwell Park Academy, Hanwell	Sunbury West School, Fredericton Junction
École Sainte-Thérèse, Dieppe	Nackawic Elementary School, Nackawic	Bernice MacNaughton High School, Moncton
Fredericton High School, Fredericton	Forest Glen School, Moncton	Dorchester Consolidated School, Dorchester
École Claudette Bradshaw, Moncton	Nackawic High School, Nackawic	École Carrefour de la Jeunesse, Edmundston
Hazen White-St. Francis, Saint Jean	École Anna-Malenfant, Dieppe	École Cité de l'Amitié, Bathurst
Nashwaaksis Middle School, Fredericton	Salem Elementary School, Sackville	Saint John High School, Saint Jean
Fundy Shores School, Maces Bay	Tantramar Regional High School, Sackville	Simonds High School, Saint Jean
Northrop Frye School, Moncton	Minto Memorial High School, Minto	Harbour View High School, Saint Jean
Centennial School, Saint Jean	Southern Victoria High School, Perth-Andover	Harvey High School, Harvey
Dalhousie Regional High School, Dalhousie	Andover Elementary School, Perth-Andover	Hubbard Elementary School, Oromocto
Back Bay Elementary School, Back Bay	École Notre Dame, Edmundston	Parkwood Heights, Bathurst
River Valley Middle School, Grand Bay-Westfield	Meduxnekeag Consolidated School, Woodstock	Mosaïque du Nord, Balmoral
Saint Rose Elementary School, Saint Jean	École l'Escale des Jeunes, Caraquet	Riverview High School, Riverview
Deer Island Community School, Deer Island	École Léandre-LeGresley, Grande-Anse	Académie Notre-Dame, Dalhousie
École les Éclaireurs, Fredericton	École Marguerite Bourgeois, Caraquet	Leo Hayes High School, Fredericton
Bayside Middle School, Saint Jean	Polyvalente Louis-Mailloux, Caraquet	Maplehurst Middle School, Moncton
MacDonald Consolidated School, Kingston		

# COMMUNICATIONS

## ÉVÉNEMENTS DE PARRAINAGE COMMUNAUTAIRES HÉROS DU RECYCLAGE

Dans le cadre d'un programme de parrainage d'événements, Encorp peut fournir des outils et des fournitures de collecte de RBV aux organisateurs d'événements de toute la province qui souhaitent devenir des *Héros du recyclage*, en veillant à ce que les récipients à boisson utilisés pendant leurs événements soient recueillis sur place. Les organisateurs sont ensuite chargés de s'assurer que les RBV recueillis sont envoyés à leur CR local.

En plus de répondre aux demandes de divers organisateurs d'événements, Encorp travaille en collaboration avec MBS Radio depuis 2023 pour faciliter la collecte des récipients à boisson sur place lors d'événements estivaux auxquels participent les membres de la communauté. Encorp prête au personnel de la radio des « Re-Bins » (grandes poubelles extérieures pour la collecte des RBV), un « Re-Mobile » (remorque pour la collecte des RBV) et de grands panneaux/affiches lors de divers événements locaux afin de sensibiliser le public dans chaque marché ou région.



Les événements parrainés par Encorp pour offrir la collecte de récipients à boisson sur place au printemps, à l'été et au début de l'automne 2024 incluent les suivants :

- Miramichi R&R Festival
- New River Beach Sand Sculpture Competition
- Minto Future Forest Festival
- Crankworks Festival Adrenaline de Campbellton
- Campobello Marathon
- Miramichi Bluegrass Festival
- Moncton Rib Fest
- Festival Folk Racines de Rogersville
- Edgetts Landing Hope & Wellness Festival
- Oromocto Pioneer Days
- Sussex Atlantic Balloon Fiesta

# ANNEXE A

## PROPRIÉTAIRES DE MARQUE

En 2024, Encorp était l'éco-organisme/mandataire désigné pour représenter 253 propriétaires de marque de l'industrie des boissons pour le PGRB à REP. Tous ces propriétaires de marque ont signé une *Entente de propriétaire de marque* avec Encorp aux fins du Programme de REP.

051996 NB Ltd. (Richibucto River Wine Estates) Big Spruce Brewing  
059001 NB Ltd. (Carroll's Distillery) Big Tide Brewing Co.  
13 Barrels Brewing Co. Ltd. Black Fly Beverage Inc.  
2 Crows Brewing Ltd. Black Galley Distilling  
3027274 Nova Scotia Ltd. Blue Roof Distillers Ltd.  
(Tatamagouche Brewing Co.) Boxing Rock Brewing Co. Ltd.  
617825 NB Ltd. (Mama's Brew Pub) Brasserie Retro Brewing Inc.  
622548 NB Inc. (The Cap) Brasseur d'la Côte (678859 NB Inc.)  
698507 NB Ltd. (King West Brewing Co.) Breakthru Beverages Canada  
705120 NB Ltd. (Kingston Creek Cider) Brittmar Distributing Inc.  
721911 NB Inc. (Microbrasserie Ateepic) Broue du Païen Inc.  
726933 NB Inc. (Artisan Brewing Co.) Bulk Barn Foods Ltd.  
734536 NB Inc. (O'Creek Brewing Co.) Burnside Brewing Co. Ltd.  
735359 NB Inc. (The Brew D'La Baie) C. B. Powell Ltd.  
A. G. Brown & Son Ltd. C. L. Comeau Co. Ltd.  
A. Lassonde Inc. Campbell Company of Canada  
Acadie-Broue Canada Dry Motts Inc.  
Acklands-Grainger Inc. Canadian Iceburg Vodka Corp.  
Agropur Cooperative Canadian Tire Corporation Ltd.  
Amazon.com.ca ULC Canopy Growth Corp.  
Amway Canada Corp. Capital Foodservice Ltd.  
ANBL Cask & Vine Distributors Inc.  
Andrew Peller Ltd. Casseroles Cora Inc.  
Anne of Green Gables Chocolates Inc. Cave Spring Cellars Partnership Ltd.  
Aphria Inc. Cavok Brewing Co. Ltd.  
APO Products Ltd. CDC Foods Inc.  
AppleManFarms Ltd. Celtic Knot Brewing  
Aquaterra Corp. Charton Hobbs Inc.  
Athletic Brewing Co. Canada ULC Christopher Stewart Wine & Spirits Inc.  
Atlantique Nord Innovation Inc. Clearly Food & Beverage Co. ULC  
Aura Whole Foods Coca-Cola Canada Bottling Ltd.  
Bacardi Canada Inc. Coldhaus Direct Inc.  
Bagtown Brewing Co. Inc. Coldstream Clear Distillery Ltd.  
Bass Pro Shops Canada ULC Cooperative Forestiere du Nord-Ouest Ltée.  
Beam Suntory Canada Corby Spirit and Wine  
Beverage World Inc. Costco Wholesale Canada  
Big 8 Beverages Ltd. Couche-Tard Inc. (Circle K)  
Big Axe Brewery Inc. Covered Bridge Chips Co. Inc.  
Big Fiddle Still (701606 NB Inc.) Crooked River Distillery Inc.  
Big Sky Ventures Inc. #385 Cross Creek Brewing Ltd.

Crow and Vine Vineyard Inc.  
Danone Inc.  
Davids Tea Inc.  
Deutsch Family Wine and Spirits  
Devil's Keep Distillery  
Diageo Canada Inc.  
Diamond Estates Wines & Spirits  
Distillerie Fils du Roy Inc.  
Distribution Missum Inc.  
Dole Foods of Canada Co.  
Dollarama L. P.  
Domaine Latitude 46 Estate Winery  
Drifter Brew Co. Inc.  
Earth's Own Foods Inc.  
East Coast Collective Ltd.  
Eau de Source Naturelle 83 PPM Inc. /  
83 PPM Natural  
Edelweiss Imports Ltd.  
First Light Distillery Inc.  
Five Continents International Ltd.  
Flying Boats Brewing Co. (Brule Brewing Co.)  
Foghorn Brewing Co. Ltd.  
Food by Fatou Inc.  
Forty Creek Distillery Ltd.  
Four Rivers Brewing Co. Ltd.  
Franklin Imports Inc.  
Gagetown Food & Fermentation Inc.  
(Gagetown Distillery)  
Garrison Brewing Co.  
General Mills Canada Corp.  
Georgian Bay Spirit Co.  
Giant Tiger Stores Ltd.  
Globefill Inc.  
Golden Nest Canada Inc.  
Golden Ventures Ltd.  
Gordon Food Service Canada Ltd.  
Grand Falls Brewing Co. Ltd.  
Granite Town Farms (2015) Ltd.  
Graystone Brewing  
Great Canadian Water Co. Ltd.

# ANNEXE A

Greentone Enterprises Inc.  
(Tidal Health Solutions)

Grimross Brewing Corp.

Groupe Colabor Inc.

Half Cut Brewing Co. Ltd.

Hampton Brewing Co.

Happy Craft Brewing

Happy Knight Wines

Haskap Highland Orchards Ltd.

High Park Holdings Ltd.

Hilary's Salesmaster Inc.

Holy Whale Brewing Corp.

Hop To It Brewing Inc.

I C Shore Halifax Distilling Co.

ID Foods Corp.

Ideal Protein Co. Inc.

Imperial Dade Canada Inc.

Innovative Beverages Inc.

Johnny Jacks Brewery

Jost Vineyards Ltd.

Karic Sales Ltd.

Korea Food Trading Ltd.

Kraft Heinz Canada ULC

Labatt Brewing Co. Ltd.

Lactalis Canada Inc.

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.

Les Brasseurs du Petit-Sault Inc.

Les Eaux Naya

Les Entreprises Cote Inc.

Loblaw Inc.

Lockett Farms Ltd.

Magnetic Hill Winery

Magnotta Winery Corp.

Maison des Futailles (Station 22)

Marchands des Ameriques Inc.

Martin Brower of Canada Co.

Matchstick Beer Factory (Gridiron Brewing)

Matt & Steve Tasty Beverage Co.

Maybee Brewing Co. Inc.

McClelland Premium Imports

McConnell-Gordon Estates Ltd.

McKesson Canada Corp.

Mead Johnson Nutrition (Canada) Co.

Metro Richelieu Inc.

Michael ROSSY Ltee

Microbrasserie Houblon-Pêcheur

Molson Canada 2005 (Molson Coors)

Moonshine Creek Distillery Inc.

Moosehead Breweries Ltd.

Morinda Canada Co.

Murphy Investments Ltd.

MXM Beverages Ltd. (Nude Beverages)

Natural Assembly Ltd.

Nestle Canada Inc.

New Maritime Beer Co.

Nikol Poulin Inc. (NPI Group)

Nine Locks Brewing

Northampton Brewing Co. Ltd.

Novum Boreas Microbrasserie Inc.

O. G. Ales Inc.

Oak Bay Investments Ltd.  
(Tuddenham Farms Ltd.)

Ocean Spray International Inc.

Ole Foggy Distillery Ltd.

Peak Processing Solutions

Pelee Island Winery & Vineyards Inc.

Petar Vasilev

Pharmasave Drugs (National) Ltd.

PMA Canada

Premier Brands Ltd.

Premium Near Beer Ltd. (Partake Brewing)

Pump House Brewery Ltd.

Puresource Corp.

Quails' Gate Vineyards Estate Winery Ltd.

Red Apple Stores ULC

Red Bank Whiskey

Red Rover Brewing Co. Ltd.

Remedy Drinks Canada Inc.

Rona Inc.

Rose Life Science Inc.

Rviita Inc.

Saint Andrews Brewing Co. Inc.

Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c

Sazerac Distillers of Canada Inc.

Scoop & Save Ltd.

Select Wine Merchants Ltd.

Shoppers Drug Mart

Sleemans Breweries Ltd.

Snowfox Vodka

Sobeys Capital Inc.

Southern Glazer's Wine and Spirits  
of Canada, LLC

Springbrook Cranberry Inc.

Star Marketing East Ltd.

Steam Whistle Brewing Inc.

Sunset Heights Meadery

Sussex Ale Works Inc.

Sussex Craft Distillery

Sysco Atlantic

TFB & Associates Ltd.

Thai Indochine Trading Inc.

The John Allen Brewing Co. Ltd.  
(The Propeller Brewing Co.)

The Minute Maid Company Canada Inc.

The Pepsi Bottling Group (Canada), ULC

The TDL Group Corp.

Thomas, Large & Singer Inc.

Three Dog Distilling Co. Ltd.

Three Sons Brewing Inc.

Tide & Boar Brewing Inc.

Timber Ship Brewing

Tire Shack Brewing (702476 NB Ltd.)

Tobique River Trading Co.

Trailway Brewing Co. Inc.

Tree of Life Canada

Triton Water Canada Holdings Inc.

Tropicana Beverages Canada ULC

Twin Harbour Brewing

Underground Brews Ltd.

UNFI Canada

Union Brewing

Verger Belliveau Orchard Ltd.

Victoria Distillers Inc.

Vinerie DesFruits Winery

Vins Arterra Canada Inc.

Walmart Canada Corp.

Ward Foods Ltd.

Wasted Day Brewing Inc.

Waterside Farms Cottage Winery

Wellness Natural Inc.

West Coast Wine Partners LLC

Winegarden Estates Ltd.

Wm. Bolthouse Farms Inc.

Work Water Inc. (Mav Synergetic)

Wrought Iron Brewing Co.  
(Good Robot Brewing Co.)

Yip Cider Inc.

York Country Cider Corp.

Young and Young Trading Co. Ltd.

Young Living Canada ULC

ZOA Energy Canada Corp.

# ANNEXE A

## PROPRIÉTAIRES DE MARQUE DONT LES BOISSONS CONSIGNÉES SONT OFFERTES DANS DES RÉCIPIENTS EN VERRE RÉUTILISABLES

Les propriétaires de marque suivants (six au total) ont conclu une *Entente de propriétaire de marque* avec Encorp désignant l'éco-organisme comme étant leur mandataire désigné aux fins du PGRB à REP. Cette entente comprend des précisions visant le traitement de leurs bouteilles conformes aux normes de l'industries (ISB) et leurs bouteilles de marque déposée en tant que récipients réutilisables. La collecte, le transport et le traitement de toutes les bouteilles de bières en verre réutilisable au Nouveau-Brunswick sont gérés sous Encorp par ces brasseries membres de Bière Canada grâce à une collaboration dirigée par les brasseries Labatt Brewing Company, Molson Coors et Moosehead Breweries.



### **BOUTEILLE CONFORME AUX NORMES DE L'INDUSTRIE (ISB)**

#### **GARRISON BREWING CO.**

- Irish Red
- Tall Ship

#### **LABATT BREWING CO.**

- Budweiser
- Bud Light
- Keiths
- Labatt Blue
- Michelob Ultra
- Oland Schooner

#### **MOLSON COORS**

- Coors Light
- Coors Original
- Molson Canadian
- Miller Lite
- Molson Ultra
- Rickard's Red
- Rickard's Taster Pack

#### **MOOSEHEAD BREWERIES**

- Alpine Lager
- James Ready
- Moosehead Lite
- Moosehead Premium Dry

#### **PROPELLER BREWING CO.**

- Propeller IPA



### **BOUTEILLE RÉUTILISABLE DE MARQUE DÉPOSÉE (VERTE)**

#### **MOOSEHEAD BREWERIES**

- Moosehead Lager



### **BOUTEILLE RÉUTILISABLE DE MARQUE DÉPOSÉE (TRANSPARENTE)**

#### **SLEEMAN BREWERIES**

- Sleeman Clear

#### **MOLSON COORS**

- Miller Genuine Draft

# ANNEXE B

## CENTRES DE REMBOURSEMENT

<b>N° DU CENTRE</b>	<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>VILLE OU VILLAGE</b>
BC01-04	Dépot Recyclage	276, rue Industrielle	Tracadie
BC01-10	Centre de Remboursement Inkerman	1207, route 113	Inkerman
BC01-11	Recyclage Peninsule Ltée.	717, boul. des Acadiens	Bertrand
BC01-12	Centre de remboursement Shippagan les Îles Inc.	4008, route 113	Savoy-Landing
BC01-13	Recyclage Caraquet	34, boul. Industriel	Caraquet
BC02-01	Vail's Bottle Exchange	522, rue Main	Woodstock
BC02-02	Gilbert M. Rioux Et Fils Ltd.	53, rue Beaulieu	Grand-Sault
BC02-04	Comm. Ind. Employment Vocational Assoc (CIEVA)	113, rue Moffat Ind. Park	Woodstock
BC02-06	Mapleview Redemption Centre	184, route 385	Weaver
BC02-07	Crain's Bottle Depot	332, rue Main	Bath
BC02-08	P & S Redemption Center	36, chemin Gulch	Perth-Andover
BC03-04	Cole's Redemption Center	2770, route 3	Harvey York
BC03-16	Charlotte County Can & Bottle Ltd.	48, prom. Progress	St-Stephen
BC03-19	Municipal Solid Waste	9, chemin Curling Club	Grand Manan
BC03-25	Charlotte County Can & Bottle Ltd.	109, rue Main	St. George
BC04-02	Cocagne Variety Ltd	4702, route 134	Cocagne
BC04-07	Aldéi Savoie Bottle Exchange	7, rue Corporation	Bouctouche
BC04-11	St. Antoine Bottle Exchange	4590, rue Principale	St-Antoine
BC04-12	K & R Bottle Exchange Ltd.	109, rue Main	Rexton
BC04-13	Elsipogtog Redemption Centre	5-35, chemin Big Cove	Elsipogtog
BC04-14	Beaurivage Recycling	10148, route 134	Saint-Louis-de-Kent
BC05-03	Norrad's Bottle Exchange	40, rue Albert	Sussex
BC06-09	Denton's Bottle Exchange	1, chemin Logue	Minto
BC06-26	Northside Redemption Centre	213, rue MacFarlane	Fredericton
BC06-27	Southside Redemption Centre	70, av. Timothy	Hanwell
BC06-28	Tri-R Redemption Centre	16, rue Lewis	Oromocto
BC06-30	Crain's Bottle Depot	78, chemin Rideout	Lower Brighton
BC06-31	Brooks Redemption Center	496, ch. Campbell Settlement	Nackawic
BC06-33	Best Metals	320, ch. Wilsey	Fredericton
BC06-34	Sully's Bottle Depot	264, rue Bridge	Chipman
BC06-35	Lakeland Industries	2270, route 4	Saint Croix
BC07-13	Fundy Redemption Centre	18, rue Egbert	Saint Jean
BC07-21	Pub's Bottle Exchange	346, av. Rothesay	Saint Jean

# ANNEXE B

BC07-25	Valley Redemption Centre	1, rue Market	Quispamsis
BC07-26	Airport General Store	4105, ch. Loch Lomond	Saint Jean
BC07-28	Grand Bay Redemption Centre	301 ch. Highland	Grand Bay - Westfield
BC07-29	Golden Mile Redemption Centre	35 ch. Linton	Saint John
BC08-01	Maurice Thibodeau Redemption Centre	13790, route 144	Rivière-Verte
BC08-02	J & L Warehousing Inc.	500, boul. de l'Acadie	Edmundston
BC08-03	Atelier Des Copains Co-Op Ltée.	1710, route 205 Est	St-Francois-de-Madawaska
BC09-01	Atlantic Bottle Exchange and Salvage Centre	560, prom. Évangeline	Bathurst
BC09-05	Recyclage Chaleur	571, rue l'Industrie	Petit Rocher
BC09-07	Miramichi City Surplus	5653, route 108	Derby Junction
BC09-12	AIM Recycling Bathurst	2080, ch. Industrial	Bathurst
BC09-13	Recyclage Beresford Recycling (2022) Ltée.	709, rue Usine	Beresford
BC10-01	Hebert's Bottle Exchange & Scrap Metal Ltd.	293, rue Wellington	Miramichi
BC10-12	Porter's Bottle Exchange	5, prom. Nelson Hollow	Doaktown
BC10-19	Pai-Can Recyclers	41, ch. South Cains River	Blackville
BC10-21	Dépaneur Fairisle	1071, route 445	Fairisle
BC10-23	TD Recycling 2018	451, ch. Eel River	Baie-Ste-Anne
BC10-24	Miramichi City Bottle Depot	303 ch. King George	Miramichi
BC10-25	Centre de recyclage COOP	28, rue Boucher	Rogersville
BC11-13	Billy's Bottle Exchange	524, ch. Darlington	Dalhousie
BC11-15	Centre de Remboursement SAMJ Inc.	6416, route 17	Saint-Quentin
BC11-17	Billy's Bottle Exchange	15C, allée Boom	Atholville
BC12-06	Wheaton's All-In-One	13, ch. Industrial	Sackville
BC12-08	Gorber's Bottle Exchange Ltd.	216, rue High	Moncton
BC12-22	Riverview Bottle Exchange Inc.	605, ch. Pine Glen	Riverview
BC12-24	Horsman Bottle Exchange Inc.	3493 NB-106	Salisbury West
BC12-25	Memramcook Redemption Centre	280, ch. Old Shediac	Memramcook
BC12-26	Valley Glass Recycling Ltd.	665, rue Babin	Dieppe
BC12-30	Valley Redemption Centre Inc.	79, rue Toombs	Moncton
BC12-31	Valley Redemption Centre Inc.	323, rue Collishaw	Moncton
BC12-32	Shediac Redeem Centre & Supplies Ltd.	610, rue Main	Shediac
BC12-34	Acadia Bottle Exchange	2565, ch. Acadie	Cap-Pelé
BC12-37	East Main Market	77 E, rue Main	Port Elgin
BC12-38	Hillsborough Bottle Depot	2995, rue Main	Hillsborough

## FOURNISSEURS DE SERVICES CONTRACTUELS

### **COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (AUTRES MATÉRIAUX QUE LE VERRE)**

Hebert's Recycling, Miramichi, N.-B.

### **COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (RÉCIPIENTS EN VERRE NON RÉUTILISABLE)**

Rayan Environmental Solutions, Moncton, N.-B.

### **COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT (RÉCIPIENTS EN VERRE RÉUTILISABLE ET EMBALLAGES)**

G.M. Rioux\*, Grand-Sault, N.-B.

O.C. Maillet Transport, Bouctouche, N.-B.

Armour Transportation Systems, Moncton, N.-B.

*\*Ce contrat de services a pris fin le 31 août 2024. Armour Transportation Systems a pris en charge les itinéraires de collecte de G.M. Rioux le 1<sup>er</sup> septembre 2024.*

### **AQ/CQ ET SURVEILLANCE STATISTIQUE**

Hebert's Recycling, Miramichi, N.-B.

Rayan Environmental Solutions, Moncton, N.-B.

Atlantic Statistical Analysis, Dieppe, N.-B.

### **FINANCES ET AUDITS**

KPMG, Moncton, N.-B.

### **ÉTUDES DE MARCHÉ**

Narrative Research, Halifax, N.-É., Bureau satellite du N.-B. dirigé par Craig Wight

# ANNEXE D

## MARCHÉS FINAUX

### **ALUMINIUM**

Shupan, Kalamazoo, Michigan

### **PET (BOISSONS NON ALCOOLISÉES) / PEHD TRANSLUCIDE + PET (BOISSONS ALCOOLISÉES)**

Evergeen, Amherst, N.-É.

### **VERRE NON RÉUTILISABLE (VERT, TRANSPARENT ET BRUN)**

Rayan Environmental Solutions, Moncton, N.-B.

### **VERRE RÉUTILISABLE (BIÈRE)**

Les bouteilles en verre réutilisable conformes aux normes de l'industrie (ISB) sont expédiées aux fins de lavage et de réutilisation aux brasseries suivante :

- Brasserie Moosehead, Saint Jean, N.-B.
- Brasserie Oland, Halifax, N.-É.
- Brasserie Molson Coors Canada, Toronto, Ont.
- Brasserie Molson, Montreal, Qué.

Les bouteilles réutilisables en verre transparent de marque déposée Sleeman sont expédiées à la brasserie Sleeman, à Guelph, Ont.  
Les bouteilles réutilisables en verre transparent de marque déposée Molson Coors sont expédiées à la brasserie Molson Coors Canada, à Toronto, Ont.

Les bouteilles réutilisables en verre vert de marque déposée Moosehead sont acheminées à la brasserie Moosehead, à Saint Jean, N.-B.

Le verre cassé lors du transport ou du traitement des récipients en verre réutilisable est envoyé à Rayan Environmental Solutions, à Moncton, N.-B. ou à des installations de recyclage du verre à l'extérieur de la province.

### **CARTONS (CONTENANTS MULTICOUCHES ET BOÎTES À VIN)**

Scotia Recycling, Dartmouth, N.-É.

### **ACIER**

Scotia Recycling, Dartmouth, N.-É.

### **AUTRES PLASTIQUES/POCHETTES**

Evergeen, Amherst, N.-É.

### **EMBALLAGES (BOÎTES) POUR BOUTEILLES EN VERRE**

Scotia Recycling Ltd., Kentville, N.-É.

D R Recycling, Moncton, N.-B.

2M Resources, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qué

Baleforce, Milton, Ont.

## LISTE DE TRI DES MATÉRIAUX

Le 1<sup>er</sup> avril 2024, Encorp a introduit une liste de tris de matériaux révisée pour l'utilisation dans les CR, simplifiant le processus de tri des récipients à boisson consignés (alcoolisés, non alcoolisés et réutilisables). La nouvelle liste comprend 13 catégories (10 types de sacs et bacs de tri, car certaines catégories de récipients partagent le même sac ou bac de tri). À titre de comparaison, l'ancienne liste de tri d'Encorp comptait 19 catégories (14 types de tri/sacs et bacs). L'une des principales améliorations a consisté à regrouper les matériaux similaires alcoolisés et non alcoolisés, un changement apprécié par les exploitants et le personnel des CR.

# LISTE DE TRIS

	TYPE DE MATÉRIAU	TRI/SKU
MÉTAUX	ALUMINIUM	9
	ACIER	8
PLASTIQUES	PET / PEHD TRANSLUCIDE (NON ALCOOLISÉE)  	3
	PET (ALCOOLISÉE) 	10
	TOUS LES AUTRES PLASTIQUES / POCHETTES     	11
VERRE	VERRE VERT	+ 12
	VERRE VERT (ALCOOLISÉE > 500 ml)	22
	VERRE TRANSPARENT	+ 13
	VERRE TRANSPARENT (ALCOOLISÉE > 500 ml)	20
	VERRE BRUN	+ 14
	VERRE BRUN (ALCOOLISÉE > 500ml)	18
	VERRE RÉUTILISABLE (BIÈRE)	27
CARTONS	28	

+ PARTAGENT LE MÊME SAC/BAC DE VRAC

AVRIL 2024

**encorp**  
RECYCLE

## ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers de

### **ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE**

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2024



**KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.**  
600-774, rue Main  
CP 827 Stn Main  
Moncton (NB) E1C 8N6  
Canada  
Téléphone 506 856 4400  
Télécopieur 506 856 4499

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Encorp Atlantic / Encorp Atlantique

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Encorp Atlantic / Encorp Atlantique (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'actif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans le document intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans le document intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Page 3

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Moncton (Canada)

Le 26 mai 2025

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Table des matières

31 décembre 2024

---

	Page
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 à 11

**ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE**

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 636 738 \$	7 105 067 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 2)	240 853	449 568
Débiteurs (note 3)	6 059 900	4 866 828
Stocks	199 354	82 143
Frais payés d'avance	145 361	79 250
	14 282 206	12 582 856
Immobilisations (note 4)	814 788	1 016 476
	15 096 994 \$	13 599 332 \$

**Passif et actif net**

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	729 477 \$	1 105 119 \$
Dépôts de sécurité (note 5)	205 853	414 568
Produits reportés	9 048 651	6 821 783
	9 983 981	8 341 470
Actif net	5 113 013	5 257 862
Engagements et éventualités (note 7)		
	15 096 994 \$	13 599 332 \$

Se rapporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

DocuSigned by:  
  
 B3C9907EDFBD470...

directeur

DocuSigned by:  
  
 B23B0353ADB4494...

directeur

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Consignes sur les récipients	46 479 507 \$	31 750 100 \$
Frais de recyclage des récipients	6 710 580	–
Remboursement des récipients consignés	(33 921 463)	(13 297 556)
	19 268 624	18 452 544
Vente de matériels recyclables	8 302 755	4 973 835
Autres produits (note 6)	1 568 094	1 966 622
	29 139 473	25 393 001
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Frais de service	19 043 142	12 905 197
Transport et transformation	5 562 865	3 830 306
Dépenses engagées sur le terrain	104 585	46 051
	24 710 592	16 781 554
<b>Autres charges</b>		
Administration	2 950 279	2 072 909
Amortissement	355 058	143 001
Développement des activités	637 093	612 675
Recycle NB	631 300	525 000
	29 284 322	20 135 139
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(144 849)\$</b>	<b>5 257 862 \$</b>

Se rapporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	Investi en immobilisations	Non affectés	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	1 016 476 \$	4 241 386 \$	5 257 862 \$	– \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(355 058)	210 209	(144 849)	5 257 862
Acquisition d'immobilisations	153 868	(153 868)	–	–
Perte sur disposition d'immobilisations	(498)	498	–	–
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>814 788 \$</b>	<b>4 298 225 \$</b>	<b>5 113 013 \$</b>	<b>5 257 862 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(144 849)\$	5 257 862 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	355 058	143 001
Perte sur disposition d'immobilisations	498	-
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(1 193 072)	(4 866 828)
Stocks	(117 211)	(81 197)
Frais payés d'avance	(66 111)	(11 930)
Créditeurs et charges à payer	(375 642)	1 434 075
Dépôts de sécurité	(208 715)	(500)
Produits reportés	2 226 868	3 594 996
	476 824	5 469 479
Activités d'investissement :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	208 715	(249 568)
Acquisition d'immobilisations	(153 868)	(768 809)
Acquisition opérationnelle et règlement	-	2 653 965
	54 847	1 635 588
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	531 671	7 105 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie déposés au début de l'exercice	7 105 067	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 636 738 \$</b>	<b>7 105 067 \$</b>

Se rapporter aux notes afférentes aux états financiers.

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

Encorp Atlantic/Encorp Atlantique (ci-après, l'« organisme ») a été constituée en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2023. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu à condition de respecter certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu et mène ses activités sans profit monétaire pour ses membres. L'organisme a agi à titre d'agent des distributeurs de boissons participants de la province du Nouveau-Brunswick, et s'est acquitté de certaines de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* du Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> avril 2024, l'organisme a commencé à fonctionner en vertu du *Règlement sur les matières désignées* pris aux termes de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* en tant qu'éco-organisme responsable de la gestion de tous les récipients à boisson vides désignés au nom des propriétaires de marque (auparavant les « distributeurs de boissons »). Recycle Nouveau-Brunswick a approuvé le Plan d'écologisation de l'organisme en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Les principales conventions comptables de l'organisme sont les suivantes :

### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des dépôts à terme très liquides, nets des chèques émis et en suspens à la date de déclaration.

### b) Stocks

Les stocks de matières comprennent les récipients à boisson transformés, qui sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins le coût estimé pour réaliser la vente. Le coût s'entend du coût moyen.

### c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est attribué lorsque l'actif peut être utilisé. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux annuels suivants :

Actif	Méthode	Taux
Récipients pour la mise en vrac	Dégressif	50 %
Équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement de production	Dégressif	20 %
Ordinateurs et logiciels	Dégressif	60 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Véhicules	Dégressif	30 %

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### c) Immobilisations (suite)

Les immobilisations font l'objet d'un test de recouvrabilité quand des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisme. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable et dépasse sa juste valeur.

### d) Produits reportés

Les produits reportés comprennent les consignes et les frais de recyclage des récipients sur les récipients qui n'ont pas encore été retournés aux fins de remboursement et de recyclage. Les consignes et les frais de recyclage des récipients sont classés comme produits reportés pour une période de soixante jours.

### e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer et les dépôts de sécurité.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsqu'il y a des indicateurs de perte de valeur. S'il y a des indicateurs de perte de valeur, l'organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou le moment des futurs flux de trésorerie des actifs financiers. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend d'obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances dans une future période, une perte de valeur sera renversée sur l'étendue de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

### f) Constatation des produits

Les consignes et les frais de recyclage des récipients sur tous les récipients non réutilisables consignés sont reçus des propriétaires de marque immatriculés (auparavant désignés comme des « distributeurs de boissons ») pour chaque récipient vendu au Nouveau-Brunswick. L'organisme comptabilise les revenus selon une comptabilité d'exercice, au fur et à mesure que des services sont fournis en lien avec ses obligations en vertu du Plan d'écologisation (obligations auparavant dictées par la *Loi sur les récipients à boisson*).

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### f) Constatation des produits (suite)

L'organisme tire des revenus de services de gestion de la prestation de services de gestion pour le programme de récipients à boisson de l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Il assure également la gestion des bouteilles de bière réutilisables, et les revenus sont comptabilisés conformément aux modalités de ces ententes avec les propriétaires de marque lorsque les services sont fournis.

Les revenus de la vente de matières sont comptabilisés lorsque les matières sont expédiées et que le client en prend en charge et assume le risque de perte connexe, que le recouvrement de la créance pertinente est probable, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix de vente est fixe ou peut être déterminé.

### g) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans les revenus.

### h) Dispositions relatives à la comptabilité en infonuagique

Toutes les dépenses liées à ses dispositions relatives à la comptabilité en infonuagique sont traitées comme une fourniture de services. Au cours de l'année, un montant de 21 659 \$ (16 889 \$ en 2023) a été passé à la dépense pour les services de comptabilité en infonuagique.

### i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et à ces hypothèses comprennent la durée de vie utile des actifs amortissables et la période pendant laquelle les récipients sont retournés aux fins de remboursement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

	2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés comprennent (notes 5 et 7) :		
Trésorerie	5 853 \$	214 568 \$
Dépôts à terme	235 000	235 000
	<b>240 853 \$</b>	<b>449 568 \$</b>

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

## 3. Débiteurs

	2024	2023
Dépôts et les frais de recyclage des récipients	4 831 177 \$	3 598 551 \$
Comptes commerciaux	811 890	438 859
Taxes de vente harmonisée recouvrables	329 261	828 485
Autres	87 572	933
	<b>6 059 900 \$</b>	<b>4 866 828 \$</b>

## 4. Immobilisations

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Récipients pour la mise en vrac	177 645 \$	105 477 \$	72 168 \$	144 337 \$
Équipement de bureau	56 056	11 870	44 186	37 230
Équipement de production	668 557	197 297	471 260	575 876
Ordinateurs et logiciels	255 724	142 125	113 599	198 551
Améliorations locatives	87 049	4 465	82 584	16 210
Véhicules	49 885	18 894	30 991	44 272
	<b>1 294 916 \$</b>	<b>480 128 \$</b>	<b>814 788 \$</b>	<b>1 016 476 \$</b>

## 5. Dépôts de sécurité

Distributeur :

Auparavant, lorsqu'un distributeur nommait l'organisme à titre de leur agent, il lui fallait déposer auprès de lui un montant prédéterminé en garantie de l'exécution de toutes les modalités prévues par l'entente de distribution. À la fin du contrat et pourvu que le distributeur ait respecté toutes les modalités du contrat, le dépôt de sécurité lui sera remboursé, et ce, sans intérêt. Les dépôts de sécurité sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

## 5. Dépôts de sécurité (suite)

Fournisseur :

Dans le cadre des ententes de transport et de services, le fournisseur de services est tenu de déposer à l'organisme la somme de 200 000 \$ à titre de garantie aux fins de l'exécution des modalités de l'entente. À la fin de l'entente et à condition que les modalités de l'entente aient été respectées, le dépôt sera remboursé au fournisseur, avec l'intérêt gagné sur celui-ci. Les fonds sont détenus dans un dépôt à terme et sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

	2024	2023
Distributeur	5 853 \$	214 568 \$
Fournisseur	200 000	200 000
	205 853 \$	414 568 \$

## 6. Autres produits

	2024	2023
Financement transitoire du gouvernement	– \$	1 759 374 \$
Services de gestion	1 086 589	101 622
Intérêt	379 892	146 121
Perte sur échange	47 520	(40 564)
Autre	54 093	69
	1 568 094 \$	1 966 622 \$

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

## 7. Engagements et éventualités

L'organisme loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire le 31 juillet 2028. Le contrat englobe une partie du loyer de base minimal (frais de location nets) et une partie du loyer supplémentaire, fondée sur l'affectation d'une part proportionnelle des dépenses d'exploitation.

Le remboursement annuel de cette somme s'établit comme suit :

	Loyer de base	Loyer suppl. estimé	Total
2025	36 521 \$	29 493 \$	66 014 \$
2026	37 212	30 922	68 134
2027	37 904	31 540	69 444
2028	22 466	18 723	41 189

L'organisme a versé la somme de 35 000 \$ dans un dépôt à terme afin d'obtenir une facilité de crédit pour l'émission de cartes de crédit d'entreprise auprès de son institution financière existante. Ce montant est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

## 8. Risques financiers

### a) Risque de change

L'organisme s'expose à des risques financiers en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, l'organisme vend des matières libellées en dollars américains. À l'heure actuelle, l'organisme ne conclut pas de contrats visant à atténuer le risque de change auquel il est exposé.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ainsi que sur ses comptes débiteurs. L'organisme conserve sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'une grande institution financière réputée. Les comptes débiteurs comprennent les montants impayés des distributeurs et des marchés importants. L'organisme atténue le risque en surveillant l'échéance des créances des contreparties.

# ENCORP ATLANTIC / ENCORP ATLANTIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

## 8. Risques financiers (suite)

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ait de la difficulté à respecter ses obligations découlant de ses engagements financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses créditeurs et charges à payer en date du 31 décembre 2024. L'organisme surveille les soldes de trésorerie et les besoins de trésorerie liés aux opérations afin d'atténuer ce risque.

### d) Risque de marché

Le risque de marché survient lorsque les variations d'un taux de marché sous-jacent, comme les prix des produits de base, peuvent avoir une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs. Les ventes de matières par l'organisme découlent de la vente de récipients à boisson transformés, qui est assujettie aux fluctuations des prix du marché de l'aluminium et du polyéthylène téréphtalate (PET).

## 9. Montant comparatif

Certains montants comparatifs de 2023 ont été reclassés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

